

FRANCE-FORUM



SEPT. 1966 N° 74 2,50 F

JAMES BOND, phénomène
de notre temps

Polémiques et dialogues

Humanisme pas mort

Quelques feuilles dites d'avant-garde et un quarteron d'écrivains qui se croient avancés se sont permis, au moment de la mort de Georges Duhamel, des oraisons funèbres polémiques d'un goût douteux. Parce que Georges Duhamel écrivait un français limpide, parce qu'il y avait dans ses romans un sujet et des personnages, parce que l'homme professait et pratiquait la tolérance et le dialogue, il ne pouvait qu'être odieux à tous ceux que le mot même d'humanisme (pourtant réhabilité récemment par les intellectuels communistes) jette dans d'étranges fureurs ou, d'une manière plus progressiste, dans des mépris glacés. Certes, vaincu par la maladie, Georges Duhamel avait cessé d'être présent à une époque dont il condamnait les tendances à la socialisation au nom d'un individualisme un peu court. Il est vrai aussi qu'après les grandes œuvres de Duhamel l'humanisme a pris, avec Albert Camus, par exemple, des dimensions métaphysiques plus aiguës, encore que le problème d'une sainteté sans la foi traité dans « La Peste » ait été posé par le créateur de « Salavin ». Mais il y a plusieurs types d'humanismes. L'agnosticisme pudique, inquiet, interrogatif de Georges Duhamel est une possibilité humaine permanente et qui a sans doute plus de qualité que certains athéismes sommaires, péremptoires et qui en disent plus qu'il n'est permis à l'homme d'en savoir. Affirmer par une œuvre et par une vie qu'il y a dans l'homme une part qui a plus de valeur que ce qui en lui et hors de lui le nie et le détruit, un tel humanisme, lorsqu'il a été tenu avec honneur, sera toujours plus fort que les sarcasmes des esprits forts.

D'une baisse sur la valeur homme

Il fut un temps, et qui dura des décennies, où, dans tous les horizons de la philosophie et de la politique, meneurs de jeux et épigones faisaient profession d'humanisme et rivalisaient de zèle dans le service de l'homme. Peut-être y avait-il à droite, et dans une droite littéraire et non conformiste, quelques dissonances ironiques, mais au moins toute la gauche était-elle avec ensemble et résolument du côté de l'homme.

Les communistes, citant, comme ils savent citer, sans jamais connaître la satiété, la fameuse formule de Marx : « L'homme est pour l'homme l'être suprême », revendiquaient pour les marxistes l'étiquette humaniste, mais aussi le flacon et la liqueur. Sans doute y avaient-ils quelque mérite, car il n'est pas commode d'arriver à des conclusions qui font de l'homme le seul être absolument respectable de l'univers à partir de prémisses matérialistes. Mais la dialectique, bonne mécanique à tirer le plus du moins, l'autre du même, et le contraire du contraire, assurait en fin de compte ce passage, sans elle miraculeux, du naturalisme à l'humanisme. Un tel humanisme était athée. Mais Jacques Maritain, dans un livre justement célèbre, présentait le christianisme comme un « humanisme intégral », et tout le mouvement personnaliste, lancé et animé par Emmanuel Mounier, s'inscrivait lui aussi dans un contexte humaniste. Au lendemain de la Libération, Jean-Paul Sartre, ne voulant pas être en reste, donnait la fameuse conférence-programme, dont le titre valait un manifeste : « L'existentialisme est

un humanisme », et qui, une fois publiée, devait, par la limpidité de son style et la simplicité de sa pensée, faire autant pour la propagande de l'existentialisme que toute l'œuvre de Simone de Beauvoir. L'humanisme apparaît alors comme la pierre de touche des doctrines : sera bonne et vraie celle qui, théiste ou athée, pourra faire la preuve qu'elle coïncide avec un humanisme authentique.

Voici que les choses sont en train de changer et que l'on constate à la bourse des idées une baisse de la valeur homme. Du côté communiste, si Roger Garaudy maintient ferme le propos humaniste, condition de possibilité d'un dialogue avec les chrétiens, on voit apparaître chez nombre d'intellectuels marxistes ou marxisants, soucieux de récupérer à leur profit tout ce qu'il y a de vertu démystificatrice chez Freud ou chez Nietzsche, des tendances foncièrement antihumanistes. Comme si l'humanisme, conservateur des antiques valeurs, était une idéologie en son fond contre-révolutionnaire. Un jeune philosophe, inclassable dans les catégories établies, Michel Foucault, dont le dernier livre, « Les Mots et les Choses », est à la fois une œuvre philosophique difficile et un « best-seller », donne lui aussi son congé à l'humanisme en annonçant « la mort de l'homme » ; tel serait le résultat, sinon des sciences humaines, du moins d'une certaine interprétation philosophique des sciences humaines : nous avons cru dans notre longue naïveté que l'homme créait le langage ; il est avéré, selon nos modernisants, que l'inverse est le vrai et que le langage crée l'homme ; dès lors que change le langage, que les sciences humaines proposent un langage neuf qui parlera de l'homme comme d'un objet parmi les objets et d'une chose parmi les choses, et l'homme déchu, par la puissance du verbe positiviste, de son privilège de sujet pensant, disparaît en tant que tel, entraînant dans sa ruine toutes les sortes d'humanismes.

On dit beaucoup, du côté des révolutionnaires de la culture, que l'humanisme n'est que rhétorique désormais désuète. Mais peut-être l'humanisme aussi bien que l'antihumanisme se révèlent-ils des idéologies fort académiques dès lors qu'on les pousse en avant comme des systèmes prétendant au monopole d'une vérité qui est bien plutôt, comme l'avait vue Pascal, père commun de l'humanisme et de l'antihumanisme, dans une dialectique qui à la fois exalte l'homme et le met durement en question. Récemment, Maurice Nadeau, dans la même excellente chronique de « La Quinzaine », félicitait l'écrivain italien Silone et de répudier l'humanisme comme il convient à un esprit avancé et éclairé, et d'avoir rompu avec le parti communiste à une époque où les méthodes stalinienne faisaient bon marché de cet absolu qu'est la dignité de la personne humaine. D'où il faut évidemment conclure que Silone, proposé ici en exemple, est en même temps qu'un antihumaniste un humaniste parfaitement conséquent avec le principe majeur de l'humanisme. Ne crions pas à la contradiction, qui n'est que verbale et matérielle et qui manifeste l'impossibilité dans laquelle se trouve l'antihumanisme le plus virulent de jeter complètement par-dessus bord l'humanisme dont il tire une secrète vie. Car enfin l'homme est le seul être de cet univers qui soit capable de chercher de quelle manière il existe et de se trouver contradictoirement infiniment proche du néant et familier de l'absolu. Et c'est un singulier privilège de ce terrible destructeur de tous les privilèges, y compris les siens propres.

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

42, bd de Latour-Maubourg, Paris-7^e

C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. INV. 24-05

Prix de vente au numéro .. 2 F 50

Abonnement : 8 n^{os} par an. 20 F

Abonnement de soutien .. 25 F

sommaire

74

FORUM

LE PHENOMENE JAMES BOND,
AVEC VIOLETTE MORIN, CECILE DELANGHE, HENRI BOURBON 2

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

LA POLITIQUE REGIONALE EN FRANCE,
PAR BERTRAND MOTTE 9

DOSSIER

L'ETAT ET LA PENSEE DEMOCRATE CHRETIENNE,
PAR JEAN CHELINI 16

ETUDE

LOUIS XIV : UN HOMME DANS L'UNIVERS,
PAR PIERRE GOUBET 24

POLEMIQUES ET DIALOGUES 1

PROPOS DU TEMPS

LA CULTURE EST-ELLE CONTRE-REVOLUTIONNAIRE ?
PAR ETIENNE BORNE 34

NOTE DE LECTURE

L'UN ET L'AUTRE SEXE, DE MARGARET MEAD,
PAR CECILE DELANGHE 32

SEPTEMBRE 1966

LE PHENOMENE JAMES BOND.

AVEC

VIOLETTE MORIN

HENRI BOURBON

CECILE DELANGHE

HENRI BOURBON. — Ce fut plus qu'un triomphe, ce fut une folie. Certains ont même été jusqu'à parler de cataclysme, de tornade. Toutefois, les films (successivement « James Bond contre Docteur No », « Bons Baisers de Russie », « Goldfinger », « Opération Tonnerre ») sont moins en cause que le personnage lui-même : James Bond, né de l'imagination de Ian Fleming, 25 à 30 millions d'exemplaires vendus dans le monde entier ; en France, la fortune des Editions Plon. La réussite de cette littérature est extraordinaire.

Mais, le livre, ce n'était pas assez pour un héros de cette envergure. Il lui fallait le cinéma. Ici encore, la réussite des quatre films reste sans précédent. Avant même sa sortie à Paris, « Goldfinger » a, selon les informations de presse, rapporté 4 milliards de francs anciens, alors qu'il n'a coûté que un milliard et demi. A Paris, « Opération Tonnerre » a battu tous les records d'affluence avec plus de 700.000 entrées pendant les dix premières semaines, et « Viva Maria » n'en a enregistré que 440.000 en onze semaines, et « Fantômas se déchaîne », 405.000 dans le même temps. Ce même film a rapporté à ses producteurs la même somme en un an, que « Autant en emporte le vent » en 18 ans. Bref, dans l'univers des recettes cinématographiques, il est volontiers reconnu que les films de « James Bond » ont rapporté le plus rapidement les sommes les plus fortes. Chacun peut s'étonner du succès de ces films qui a priori, et si brillants soient-ils, ne diffèrent pas par nature de ceux que l'on voit d'habitude. Nous ne parlons évidemment, comme tout le monde, que de James Bond et non pas de son interprète, étant donné que James Bond ne se détache pas, jusqu'à nouvel ordre, de Sean Connery. Pour tous, James Bond « sans peur et sans reproche » a pris les traits de Sean Connery « le grand et beau gaillard ». Il y a une sorte d'existence commune James Bond-Sean Connery ; on n'évoque pas l'un sans l'autre, comme c'était le cas autrefois pour Tarzan et Johnny Weismuller.

Pour mieux situer l'ampleur du phénomène, je crois qu'il faut également noter l'invasion de « James Bond » dans les domaines les plus divers : commerce, industrie, langage, etc. Pour reprendre une expression de la presse, « la bondomanie s'est abattue sur les Français comme une rafale de mitraille ». Phénomène de librairie, phénomène cinématographique, James Bond est devenu un phénomène sociologique qui porte témoignage sur notre temps, un phénomène de masse. On a même pu parler d'idolâtrie bondienne.

VIOLETTE MORIN. — *La bondomanie est avant tout un phénomène publicitaire. L'idée de génie a d'ailleurs été d'utiliser l'étiquette « James Bond », symbole de la virilité s'il en est, pour toutes sortes d'objets qui n'avaient aucun rapport avec James Bond. En quelques jours, pour reprendre une autre expression de la presse, « 6.000 à 6.500 détaillants ont eu au-dessus de leur comptoir la photo de Sean Connery, point de ralliement de l'élégance en tous lieux et en toutes circonstances ». Sous le label « 007 », hommes et femmes se sont habillés des pieds à la tête ; ils ont trouvé leur Davy Crockett, ils ont acheté tout, même ce que James Bond n'a jamais ni montré, ni porté : des slips, des chaussettes, des porte-feuilles... de la lingerie féminine. La petite valise (la fameuse) ou le beretta transforment en or tous les produits qu'ils effleurent — en or massif : des milliards sont entrés dans les caisses de fabricants qui ont joué le jeu « 007 », qui ont teint en doré, après « Goldfinger », les cheveux, les ongles, les soutiens-gorge, les salles de bains...*

HENRI BOURBON. — Donc, nous sommes bien d'accord sur ce succès exceptionnel, et presque anormal d'un phénomène cinématographique et de librairie. Pourquoi ce succès d'une telle ampleur ? Qu'y-a-t-il de si représentatif de notre époque dans le phénomène « James Bond » ? Pour commencer, nous pourrions peut-être aborder le personnage sous l'angle moral. J'entends par là une incarnation moderne du traditionnel héros justicier.

CECILE DELANGHE. — *Il est certain que l'on retrouve dans les films de « James Bond » l'un des mythes les plus anciens : celui du héros tout puissant qui lutte contre les méchants et en triomphe. Ce mythe a alimenté les contes de fées de notre enfance ; et je dirais qu'en ce sens, l'œuvre de Ian Fleming est bien un conte écrit pour nous autres, adultes. On y retrouve tous les personnages du conte classique : le Héros, à la fois Chevalier et Prince charmant ; les Ogres, dont les plus terribles sont Goldfinger, qui a projeté d'atomiser toute la réserve d'or des Etats-Unis, et le Docteur No, qui veut détruire de sa fabuleuse île à guano l'aviation supersonique américaine. En cela, ils sont aidés par quelques serviteurs presque aussi terribles que leurs maîtres : Granitsky, le tueur de la pleine lune, ou encore Odjobb qui décapite les gens à coups de chapeau melon. Enfin, quand le temps presse, on fait appel aux méchants fées, dont la reine, Baba-Yaga, dirige le Smersh, organisation ennemie. Difforme, malpropre, cette fée Carabosse se déguise à l'air libre en bonne grand-mère, un paisible tricot à la main, mais ses aiguilles sont empoisonnées au curare. Enfin, il y a les Belles, en particulier cette éblouissante escadrille de cover-girls pilotes commandées par Pussy Galore, dans « Goldfinger ». Pour donner une nouvelle preuve des intentions de Ian Fleming, on peut d'ailleurs ajouter qu'il avait projeté de rédiger un conte pour les enfants, histoire d'une voiture de course magique. Tout cela pour dire que le problème moral n'apparaît comme un faux problème ; James Bond est un héros au sens le plus traditionnel du terme ; il ne pose pas plus de problèmes moraux que les héros de notre enfance. Et ce, d'autant moins que l'œuvre de Ian Fleming s'adresse à des adultes, et que ces mêmes adultes ne peuvent pas croire un seul instant à l'authenticité du personnage et des situations.*

VIOLETTE MORIN. — Oui, mais je ne pense pas tout de même qu'on puisse situer James Bond en dehors de la morale. Les contes de fées, puisqu'il nous les rappelle, sont toujours moraux, moraux au sens le plus classique, le plus familial du terme. Les bons l'emportent, les mauvais meurent. Les histoires de James Bond respectent parfaitement cette morale « de papa », tout de même bien rassurante.

CECILE DELANGHE. — *Je reconnais que l'œuvre de Ian Fleming respecte la moralité traditionnelle. Mais, encore une fois, cette œuvre est tellement décrochée du monde réel, et nous sommes nous-mêmes si avertis des réalités, qu'il n'est possible de prendre au sérieux ni l'histoire, ni la moralité qu'elle peut contenir. Prenons l'exemple de « Goldfinger » ; les réserves d'or de Fort-Knox sont attaquées par une escadrille de Piper-Cubs, pilotés par des jeunes filles ; elles vaporisent un fly-tox de leur manière qui endort l'armée américaine. Pendant ce temps la bombe atomique est transportée dans une valise et ne sert plus à massacrer les populations, mais à rendre les réserves d'or inutilisables. Imaginez un peu... Non, ce n'est vraiment pas sérieux ! Mieux vaut, tout simplement en rire, et suivre Ian Fleming qui con-*

sidérait son œuvre comme un bon divertissement et une bonne plaisanterie. En fin de compte, le seul élément inquiétant de cette œuvre serait peut-être sa violence et sa cruauté.

VIOLETTE MORIN. — Je ne suis pas tout à fait de votre avis sur la non-réalité des histoires bondiennes. Leur originalité tient aussi du fait que, pas un instant, la science-fiction n'effleure le récit. C'est cette entre-deux qui est viril et fascinant. La réalité ici n'est pas irréaliste ; elle est surréelle, parfaite. Quant à la cruauté, le moins qu'on puisse dire est que James Bond n'a rien inventé. Les Indiens dans les westerns, les Sarrazins dans l'épopée, les méchants dans les films policiers sont étripés avec une égale conviction, en quantité comme en qualité.

Pourquoi reproche-t-on à James Bond des actes que tous ses devanciers ont commis avec une sérénité incontestable et incontestée ? Il n'y a qu'une différence, c'est qu'il tire mieux, plus vite, sans violence, sans perdre la moitié de ses vêtements comme Eddie Constantine. Il n'est jamais débordé. Il reste toujours raisonnable et efficace.

Un robot ou un vrai honnête homme du XX^e siècle ?

HENRI BOURBON. — *On a dit qu'il avait un cerveau électronique à la place du cœur.*

VIOLETTE MORIN. — Justement, James Bond est dans le droit chemin comme un poisson dans l'eau. Et au fond ce qu'on lui reproche, c'est de défendre le Bien, donc de pourfendre le Mal, raisonnablement, sans s'affoler ni détester (car il n'y a pas l'ombre de haine sur le visage de James Bond). On l'a traité de robot. Mais un robot comme ça, on n'en avait encore jamais vu. L'Eve future de Villiers de l'Isle Adam est un robot aux faiblesses idéales ; elle est moins froide ou sèche que son original en chair et en os. James Bond est au contraire un robot à la puissance idéale : il ne fait pas rêver au paradis perdu, il fait rêver au paradis à venir !

CECILE DELANGHE. — *Vous parliez tout à l'heure de deux ordres : le Bien et le Mal, James Bond représentant le Bien, naturellement. Mais, si l'on y regarde de plus près, il ne s'agit pas tant, pour James Bond, de faire le Bien que de se défendre contre le Mal, et cela par tous les moyens. Je dis bien par tous les moyens ; de sorte que nous assistons à l'invasion, dans le clan des bons, d'objets tout aussi meurtriers que ceux du clan ennemi, d'objets qui sont d'ailleurs tout prêts à devenir des personnages eux-mêmes, à prendre la relève de l'homme. Et puisque nous parlons morale, je crois que cet aspect du personnage est très regrettable ; James Bond nous fait pénétrer dans un univers passif, dominé par la magie du gadget.*

VIOLETTE MORIN. — Bien sûr, James Bond possède de bonnes armes, pour se défendre. C'est-à-dire des armes adaptées au monde moderne, des armes radarisées. On n'est pas habitué à un maniement aussi subtil d'armes aussi savantes. Il y a toute une partie de nous-mêmes qui aime imaginer le « Bon » sous la forme d'un attardé et d'un imbécile... James Bond est vraiment à la hauteur des moyens de destruction dont l'homme moderne dispose.

CECILE DELANGHE. — Certains l'ont ainsi défini : « Rien dans la tête, et tout dans les poches... »

VIOLETTE MORIN. — Mais on a également dit : « Rien dans le cœur, et tout dans la tête. » Alors, à force de ne lui mettre rien nulle part, il faut tout de même bien qu'il ait quelque chose un peu partout. Or on l'a comparé à toutes les variétés de détectives et de héros que l'histoire réelle et fictive nous a donnés. C'est qu'il ressemble à tous pour le meilleur et non pour le pire.

CECILE DELANGHE. — Oui, vous avez écrit dans la revue *Communications* (1), et je vous cite, que « ce héros de western est plus qu'un tireur d'élite en treillis de combat ; il est aussi l'exécuteur mondain en tous genres, le technicien consommé d'une série de gadgets propres à pulvériser les éléments les plus nocifs des sociétés les plus raffinées. Ce « Lemmy Caution » bagarreux peut devenir aussi fureteur et discret que « Sherlock Holmes ». Cet « Homme au beretta » peut devenir aussi cartésien, aussi mathématicien qu'« Hercule Poirot ». Ce « héros de science-fiction » n'est pas en aluminium comme un Martien ; il est « au service de Sa Majesté la reine d'Angleterre », aussi solitaire et pathétique que « Roland » à Roncevaux appelant Charlemagne. Ce « romantique du XX^e siècle » est mieux que ceux du XIX^e : il a remplacé les peines du cœur par l'efficacité du geste ». Mais ne pensez-vous pas que tous ces dons, toutes ces qualités, même additionnés, semblent tout à fait raisonnables, du moins à l'échelle d'un agent secret ? James Bond aime les voitures, il les conduit bien et très vite, mais il n'a rien d'un Fangio ou d'un Jim Clarke. C'est un brillant joueur de golf, mais il lui manque quelques points pour être champion. Sous l'eau, James Bond est très fort, lorsqu'il est armé d'un harpon et d'un fusil au cou ; mais Emilio Largo, son adversaire dans Opération Tonnerre, est encore plus fort que lui, et James Bond ne doit son salut qu'à l'intervention de la fille qui trahit Largo et vient à son secours. Il sait jouer du couteau et se battre, certes ; mais, après tout, c'est son métier. Et si nous faisons partie de la section 007, nous aurions tout naturellement appris à le faire, nous aussi. Finalement, la gamme des domaines où James Bond excelle peut paraître fantastique, mais son savoir-faire en chacun d'eux reste raisonnable.

VIOLETTE MORIN. — Eh oui ! il n'est, en effet, le recordman de rien, mais le fin connaisseur de tout. Un vrai « honnête homme » du XX^e siècle. Voilà un titre de plus à son arc...

HENRI BOURBON. — Un titre flatteur et quelque peu inattendu. J'ai pris beaucoup de plaisir à voir les films et à lire les livres de « James Bond », mais si véritablement James Bond devait incarner le nouvel humanisme de l'ère atomique, j'éprouverais de sérieuses craintes pour l'avenir de certaines valeurs culturelles.

Cet honnête homme du XX^e siècle, comme vous dites, bénéficie d'autres qualificatifs très divers qui témoignent de l'envoûtement bondien ! C'est un « robot conquérant qui tue sans plaisir comme il doit faire l'amour », « un des archétypes que Young a décelés dans l'inconscient collectif, l'homme fort, héros tout-puissant qui triomphe du Mal, l'archétype commun à tout le genre humain », « le seul type au monde à

avoir résolu de façon satisfaisante le complexe d'Œdipe », « un Casanova qui tombe toutes les femmes ou dans les bras de qui elles tombent toutes », « plastiquement, esthétiquement et fonctionnellement, l'Européen le plus complet », etc.

CECILE DELANGHE. — Il arrive à James Bond de commettre des fautes si graves qu'il faut vraiment tout le talent de Ian Fleming pour que nous ne lui retirions pas, à ce petit miracle, à ce plus grand héros de tous les temps, notre estime à jamais. Témoin cette scène de *Goldfinger* où il s'aventure de nuit dans le sous-sol d'une maison appartenant à un criminel ; naturellement, il se fait prendre au piège ; mieux, même, il se fait prendre au piège pour les beaux yeux d'une fille, lui qui ne manque jamais de fixer un cheveu à la serrure de ses valises, pour qu'on ne puisse pas les fouiller sans qu'il s'en aperçoive. Autre exemple : une nuit, sur l'île du docteur No, il juge bon de se mesurer avec un véhicule blindé, équipé d'un lance-flammes et d'énormes phares, qui d'ailleurs vient de rôtir sous ses yeux son assistant. A sa place, le robot le moins bien dressé se serait contenté de se coucher par terre et de se tenir tranquille...

Un nouveau Dieu moderne

VIOLETTE MORIN. — Ce sont là quelques faiblesses qui confirment le côté humain de sa puissance... Car il est le robot de son propre cerveau et non du cerveau d'un autre. Je dirais plutôt qu'il n'y a plus aucune faille entre ses gestes et sa pensée, entre son corps et sa volonté ; on n'entend plus un seul rouage grincer entre sa raison, son cœur et ses muscles ; il est efficace dans le moment même où il pense. On a dit de lui qu'il n'avait plus de névrose. En effet, un de ses charmes personnels tient au fait qu'il incarne un rêve très moderne : le rêve de ceux qui ont précisément trop de problèmes, trop de névroses, comme on dit. James Bond est le héros dépourvu de pensées encombrantes au moment où il fait le bien. Aujourd'hui, à l'heure de l'atome, on ne sait plus très bien où commencent et où finissent l'intelligence et la bonté... Il faut savoir trop de choses ! James Bond est intelligent et bon naturellement, sans tête ni cœur. C'est un record.

HENRI BOURBON. — On ne peut pas ne pas avoir de pensée au moment où l'on veut faire le Bien, puisqu'il faut choisir entre le Bien et le Mal.

VIOLETTE MORIN. — Mais justement, Dieu n'a pas besoin de réfléchir : il trouve le Bien tout de suite.

HENRI BOURBON. — Si je comprends bien, honnête homme du XX^e siècle, James Bond est aussi, à vos yeux, le nouveau dieu moderne ?

VIOLETTE MORIN. — Voilà, c'est un dieu de l'ère atomique. James Bond ne fait pas un geste qui ne soit scientifique, qui ne soit réaliste et que nous-mêmes nous ne pourrions réaliser si nous avions sa science. Autrement dit, c'est un dieu au sens où nous voudrions l'être nous-mêmes, si nous étions parfaits, sans aucune magie. C'est un dieu qui combat contre un monstre atomique et minéral, contre une menace cosmique. Or cette menace dépasse les limites de la raison humaine : nous ne savons pas de quoi elle est faite ; nous ne savons pas comment se fait une bombe atomique ni comment elle pourra nous détruire ; nous ne sommes

(1) Editions du Seuil.

pas assez savants. D'où cette idée énoncée par quelques journalistes : James Bond remonte à la préhistoire de nos terreurs, il est issu des épopées les plus anciennes dans lesquelles le héros combattait le malin génie et les dragons. Mais en même temps c'est un dieu profondément humain, dans la mesure où les terreurs qu'il combat sont humaines : nous savons que nous pourrions ne pas faire la bombe atomique, et que cette bombe ne vient ni de Jupiter, ni du Dieu des chrétiens, ni du Dieu des musulmans ; qu'elle vient des hommes. James Bond a donc retrouvé là une synthèse très troublante, à la limite du drame mythologique d'un côté, de la science-fiction de l'autre ; une synthèse entre le héros qui combat les dragons, et la vulgaire machine qui combat des mécanismes tout à fait connus. James Bond se situe entre ces deux extrémités, précisément parce qu'il apaise miraculeusement en nous une terreur humaine. Il se situe à la limite de la terreur ancestrale et de la conscience malheureuse moderne.

HENRI BOURBON. — Vous donnez donc des raisons philosophiques profondes au succès de James Bond parmi les masses ?

VIOLETTE MORIN. — Certainement. Il est raisonnable, me semble-t-il, de penser que plus un enthousiasme, ou une haine d'ailleurs, mais parlons d'enthousiasme puisque c'est le cas, est partagé par l'unanimité des individus, sans distinction d'âge, de milieu ou de patrie, plus cet enthousiasme a des chances d'être le reflet d'un rêve juste et humain. Un enthousiasme universel est une pensée de fond, du fond des choses.

De droite, du centre ou de gauche ?

CECILE DELANGHE. — Vous parliez à l'instant de la lutte de James Bond contre une terreur moderne, la menace atomique, qui aurait pris la relève des antiques dragons. Or, ce que l'on peut constater, c'est que ces dragons prennent le plus souvent la figure tantôt d'un méchant Slave, tantôt d'un affreux « Chinoïse ». Cette constatation nous oblige à aborder les convictions politiques de James Bond. On l'a traité de raciste, d'antisoviétique... Terence Young, son père cinématographique, a même dit de lui qu'« il avait la conduite d'un fasciste, qu'il aurait fait merveille chez les SS ». S'il en est bien ainsi, ne croyez-vous pas que le piédestal que vous avez dressé pour ce héros baisse de quelques bons mètres ?

VIOLETTE MORIN. — Terence Young est pour moi un père dénaturé ; il a fait un enfant prodigieux et il ne veut pas le reconnaître. Admettons que le monde asiatique soit concerné. Mais pourquoi le spectateur en voudrait-il plus à ces Asiates qu'il n'en veut aux Indiens après un western ?

CECILE DELANGHE. — Parce que les héros de western ne sont pas des racistes ; ils se contentent de tuer les « non-civilisés » ou les parias de la société. La bonne conscience du spectateur n'est donc pas entamée.

HENRI BOURBON. — Ian Fleming a de son héros une opinion plus nuancée que Terence Young. Il considère que James Bond (celui des livres) a très peu de convictions politiques et qu'« il se situe juste un peu à gauche du centre ». Un commentateur britannique

a vu dans James Bond un héros typique de centre droit. Ainsi un débat est ouvert sur les orientations politiques de James Bond et sur sa plus ou moins grande politisation...

VIOLETTE MORIN. — Je ne vois vraiment pas comment James Bond pourrait être fasciste. C'est un agent secret, doublé d'un détective dont la fonction est de tuer les méchants. Toute doctrine politique me paraît exclue de l'articulation même de ses combats.

Autre chose : selon vous, c'est la Russie et l'Orient qui sont visés. Mais si l'on regarde ses films de près, ce n'est pas dans le Spectre ou le Smersh, la guerre froide organisée qui est visée : c'est la lutte contre une organisation internationale du crime, comme il est dit dans les films.

CECILE DELANGHE. — Alors pourquoi n'avoir pas choisi l'anonymat des visages, comme cela a d'ailleurs été fait pour les lieux de l'action, souvent abstraits ?

VIOLETTE MORIN. — Je ne pense pas que cela soit grave. Dans les films américains, les gangsters de Chicago ont un accent italien ; dans les films français, les besogneux du crime sont importés en grande partie d'Europe centrale. On n'en devient pas pour autant raciste... Tous comptes faits, les « jaunes » de l'univers bondien peuvent n'être là que pour donner une ampleur internationale au combat, puisque James Bond ne tue de préférence ni les Jaunes ni les Blancs. La presse nous a dit qu'il tuait beaucoup mécaniquement ou froidement, mais ne nous a jamais dit « qui ». Au fond, il tue un mal à l'échelle planétaire... Il tue un méchant planétairement dangereux, soit dans son île radioactive (quels mots sont plus redoutables que ces deux-là ?), soit dans une organisation internationale du crime, soit par un noir dessein d'escamoter tout l'or des Etats-Unis, cette source universelle de vie... Je me répète, mais je crois qu'il est le héros d'une jubilation civique inconditionnée ; il anéantit par des victoires nobles — c'est le Chevalier au service de Sa Majesté — les démons d'une science implacable pour tous. Il les anéantit et il s'en sort vivant. Mais qui ne voudrait lui ressembler, qui ne voudrait avoir sa force ?

Le héros d'une époque où l'on veut tout !

CECILE DELANGHE. — Je ne nie pas que, sur un plan purement technique, le héros soit à la dimension de notre époque. C'est vrai que la bombe atomique est suspendue au-dessus de nos têtes ; c'est vrai que l'Aston-Martin de James Bond existe, puisqu'elle a été exposée au Salon de l'Auto, il paraît même qu'un chef des services secrets américains s'est enthousiasmé pour son micro-radar et en a ordonné la mise à l'étude. Cela pour le décor, un décor qui justifierait d'ailleurs à lui seul l'existence de James Bond. Mais il y a l'envers du décor. Et qu'y découvre-t-on ? Un monde qui se moque bien de la bombe atomique, un monde prudent qui cherche avant tout à défendre les valeurs traditionnelles ; avec d'un côté le Bon : il faut être loyal, courageux et patriote comme James Bond ; de l'autre, le Mal : gardons-nous de poursuivre l'argent et la puissance, comme ces vilains gangsters : cela pourrait nous coûter très cher. Dans les deux clans, il s'agit de toute façon d'être le plus fort. C'est facile, et ce n'est pas nouveau ; vous-même, vous avez parlé tout à l'heure de moralité à la papa. Et je me demande si le spectateur ne voit pas tout simplement en James Bond,

non pas un sauveur, mais le défenseur de l'ordre établi, d'un monde où l'on se sent encore bien dans sa peau, où l'on a encore le droit de trinquer avec des copains, de coucher avec des filles, de se baigner dans des piscines javellisées, de porter un smoking blanc ; bref, d'un monde où l'on puisse encore s'illusionner.

VIOLETTE MORIN. — Alors là, vous avez raison. Mais c'est tout de même une toute autre histoire, car il faudrait mettre en cause les contes de fées avec leurs châteaux en Espagne, les westerns avec les soldats du gouvernement américain, les policiers avec l'ordre démocratique. Tous ces drames relèvent de l'aventure naturellement conservatrice. Peut-être faut-il replacer James Bond dans un contexte social. Le monde moderne de quoi souffre-t-il ? La littérature, le cinéma nous donnent le sentiment et expriment le sentiment que nous vivons dans un monde et à une époque où le cœur nous encombre et où la raison n'est pas assez puissante pour comprendre le monde. On constate dans la société actuelle une certaine dévaluation de la vie sentimentale. Le cœur nous ennuie, il nous rend triste, il nous fait faire des gaffes ; il nous rend fidèles, par exemple... alors que la fidélité amoureuse tend à devenir un sérieux handicap par les temps... enfin, les gens qui courent. Quand à la raison. Parlons-en. A quoi sert-elle ? Pour téléphoner ou prendre l'avion ? A quoi sert d'être raisonnable dans un monde où les machines vont plus vite que la raison ? Les idées et les sentiments, aujourd'hui, plus c'est grand, plus c'est encombrant, comme les autos. On est de moins en moins puissant avec son intelligence et son cœur. Il y a autour de l'homme trop d'éléments qui n'en dépendent plus. Répétons-le, James Bond aime sans souffrir, voit juste sans

penser, réussit sans être savant. Et ça... il faut le faire, comme dirait Bibi (pardon, je veux dire Maurice Biraud). Aujourd'hui, on voudrait ressembler à James Bond, on voudrait aimer sans souffrir, on voudrait vaincre sans apprendre tout ce qu'il faut savoir pour vaincre...

HENRI BOURBON. — *En James Bond effectivement il n'y a pas d'amour au sens douloureux, mais au sens efficace, rentable et sportif du terme. Il n'y a pas non plus d'interrogation spirituelle ou intellectuelle. La maîtrise de soi est parfaite. Mais elle n'est pas vive en lui la petite flamme de la sensibilité...*

CECILE DELANGHE. — Je désirerais revenir sur le propos de Violette Morin : « on voudrait aimer sans souffrir ». C'est vrai : les drames de la passion sont gênants et y échapper c'est la tentation, c'est une maladie vieille comme le monde. Et il n'a pas fallu attendre James Bond pour en découvrir le remède. Il suffit d'un bref regard sur le XIX^e siècle, où le remède se situait dans les cadres moraux et sociaux : la vertu, le mariage condamnaient la passion ; quelques écarts étaient tolérés, à condition qu'il n'y ait pas de scandale. Aujourd'hui on croyait avoir trouvé une autre recette, pour échapper à la souffrance, en donnant à l'amour le visage de la sexualité. Seulement à l'expérience, l'épiderme révèle plus ou moins vite qu'il est inséparable du sentiment, et le drame éclate. Et c'est en quelque sorte ce à quoi nous assistons aujourd'hui. Jamais on ne s'est tant acharné à nous parler d'amour, depuis quelque temps. Côté cinéma, deux films, parmi les plus importants et les plus émouvants de l'année : « Pierrot le fou » et

« Un homme et une femme » sont des films d'amour ; des films signés, non pas par de « vieilles barbes » mais par deux jeunes metteurs en scène ; dits d'avant-garde : Godard et Lelouch. Même remarque pour la littérature et la chanson ; les « Copains », qui ont fait leur gloire sur l'onomatopée plutôt que sur le tendre, n'ont de cesse qu'ils ne poussent eux aussi leur plainte d'amour. Bref, nous découvrons actuellement, semble-t-il, que l'amour est une des aventures les plus passionnantes ; en ce sens, James Bond serait arrivé trop tard, ou à contre-courant.

VIOLETTE MORIN. — *Plutôt que de contre-courant, je parlerais de double courant. Car en effet, les choses ne sont pas si simples, on veut aimer pour toujours et avoir des aventures, on veut étreindre les âmes et battre des records d'érotomane ; on veut... c'est simple, aujourd'hui, on veut tout !*

CECILE DELANGHE. — D'après vous, on voudrait même les deux sexes, puisque vous écrivez : « Dans la finesse des armes, l'harmonie des gestes, l'élégance du style, la virilité bondienne se double d'une sorte de féminité idéale. Non que James Bond soit un banal efféminé : aucune mièvrerie affective, aucune perversité reptile, aucune lâcheté physique et finalement aucun échec. Il a seulement pris aux femmes quelques attributs de leur substance : élégance et séduction, tact de fée, accessoires de conquête. »

VIOLETTE MORIN. — *Autrement dit, il possède cet élément féminin par lequel la femme peut l'aborder. D'ailleurs, la publicité l'a admirablement senti, puisqu'elle a féminisé les produits James Bond et virilisé ceux de ses femmes. Il y a en James Bond une élégance toute féminine qui enrobe sa virilité, sans l'entacher, bien entendu.*

CECILE DELANGHE. — Mais on risque sur cette lancée de renverser les situations. Si James Bond est un vainqueur en général, il est frappant qu'il soit presque toujours vaincu par les femmes ; même si, par ailleurs, il les séduit, ce qui est incontestable. Souvenez-vous de cette scène de « Goldfinger », où il se fait battre par une fille au judo. Et lorsque cette fille finit par le sauver, ce n'est pas parce qu'il est la virilité incarnée, il le reconnaît lui-même : « Elle doit souffrir, dit-il, d'un complexe maternel ».

VIOLETTE MORIN. — *Il me semble que sur ces défaites, vous poussez un peu...*

HENRI BOURBON. — Mais je me proposerais de pousser un peu plus en vous citant jusqu'au bout, Violette Morin : « Disons que les femmes de James Bond ont une énergie assez redoutable, pour qu'en effet il ne soit pas fou de supposer qu'elles puissent infliger au héros quelques échecs cuisants. Car ces femmes ne sont pas faites d'un métal dont on fait les poupées babillardes ou timides...

Elles se servent de leur « panoplie », fut-elle de charme, et elles attaquent. Elles récupèrent quelques-uns des attributs de l'homme : le poignard sur la cuisse, les bottes, les uniformes. Mais elles ne perdent jamais, sous l'agressive panoplie, leur inoubliable féminité. La cuisse nue sous le poignard d'Ursula Andress, la chair spiraloïde des femmes catcheuses, les courbes en or de la femme rigide, les collants noirs des pilotes de bombardiers ». C'est pourquoi, préciserai-je, même si au cours de la lutte, une panthère viriloïde le domine et le

met au tapis, James Bond s'en relève toujours ; ses femmes, en définitive, doivent s'incliner... Et vous poursuivez votre analyse en dégageant de l'univers des films bondiens une conception du couple idéal moderne qui peut prêter à discussion, le couple sans complexe, sans problème, sans inquiétude : « En un sens, James Bond et ses femmes ont récupéré une sorte de nudité essentielle où seuls les sexes les distinguent, et non les accessoires différenciés de coquetterie. Ainsi a-t-on pu fort justement parler « d'une séparation brutale des sexes », puisque leur ressemblance même exclut l'attraction par complémentarité d'attributs, et renforce l'indépendance réciproque. Mais on a pu inversement parler « d'atmosphère de sexe, d'humour et de violence », parce que les armes égales, la même panoplie de charme rendent le combat plus dénudé physiquement et plus loyal moralement. L'opposition est plus rigoureuse, la lutte plus féconde, la conscience meilleure, l'accord plus complet. Autant dire qu'il s'agit là d'une sexualité bien curieuse. James Bond et ses femmes nous donnent l'envie joyeuse, futuriste et légèrement impie de reprendre Adam et Eve à partir de zéro et de refaire en moderne toute leur vie. Peut-être éviterait-on cette désagréable histoire de Chute ! Il est clair que les « James-Bond-Girls » n'ont jamais été faites avec une seule côte, et que James Bond ne s'en est jamais laissé enlever une seule. Ce sont les couples d'un paradis refait ». Croyez-vous Cécile Delanghe que ce soit là l'image idéale du couple ?

CECILE DELANGHE. — *Paradoxalement depuis que les femmes ont conquis leur indépendance, c'est-à-dire depuis qu'elles ont repris à l'homme quelques-uns de ses attributs, on parle un peu partout dans le monde d'une crise du couple. En Amérique, où les femmes ont ouvert, les premières, la voie à l'émancipation, des psychiatres, des romanciers, des sociologues ont interminablement analysé les causes de ce malaise. Et certains d'entre eux l'ont précisément attribué au fait que, dans nos sociétés, les rôles respectifs des deux sexes tendent à se confondre. Autre chose : vous disiez tout à l'heure que James Bond représentait un idéal : celui de l'homme réussi, parce que dépourvu de complexes. Mais il n'est pas nécessaire d'aller voir James Bond pour découvrir cet idéal. En Amérique encore, on rencontre un nombre impressionnant d'individus qui subissent ou ont subi, une fois au moins dans leur vie, un traitement psychanalytique ; totalement décomplexés, ils vous expliquent leurs frustrations comme ils parlent de la pluie et du beau temps. Leurs cœurs sont aussi propres que le lait qu'ils boivent. Eh bien ! je n'y crois pas à votre idéal, je crois qu'il faut s'être trompé, qu'il faut avoir connu la pudeur, la timidité, en un mot, je crois qu'il faut avoir des complexes pour avoir une personnalité. Et l'on peut espérer que ces complexes nous donneront juste assez de mauvaise conscience pour nous préserver de ce paradis aseptisé que vous nous proposez.*

VIOLETTE MORIN. — Que voulez-vous, il y a encore des sentimentaux... Le double courant, vous dis-je.

HENRI BOURBON. — *Un monde d'où seraient bannis le sentiment et les sentimentaux deviendrait vite le monde de la grisaille et de la platitude, du cynisme et de l'ennui. Sans passion on ne vit pas, on se traîne.*

Je crois qu'il y a quelque chose qu'aucun progrès technique ou social, aucun gadget, aucune découverte scientifique ne réussiront jamais à abolir : c'est la permanente inquiétude du cœur humain, c'est le bonheur et la douleur d'aimer.

questions d'aujourd'hui...

LA POLITIQUE REGIONALE EN FRANCE

PAR BERTRAND MOTTE

Qui donc, voici vingt ans, aurait pu deviner que le mot de « Région » figurerait aujourd'hui dans la terminologie la plus officielle ? Que ce terme, hier réservé au folklore et à la tradition, serait proposé à l'investigation de l'économiste et à la vigilance du fonctionnaire ; bien plus : évoqué même comme un cadre nouveau de notre vie civique et politique ?

Et il est deux fois vrai que la région s'affirme et s'épanouit au terme d'une profonde et rapide évolution : d'abord, parce qu'elle est, dès maintenant, une réalité inscrite dans la planification et dans la structure administrative ; ensuite, et surtout parce qu'elle doit sa résurrection et son modernisme à la pression spontanée des faits économiques et sociaux, beaucoup plus qu'à la doctrine délibérée d'une école ou d'un parti. Dût M. Malraux en frémir, la très moderne « Région de Plan » trouve son origine lointaine dans les inquiétudes et les efforts qui se dessinèrent dans nos « hideuses » provinces au lendemain de la guerre.

Non seulement, la guerre avait révélé les possibilités et la chaleur que chacun peut trouver dans l'environnement humain de la région, mais les exigences de l'après guerre, les impératifs de la reconstruction et de la relance économique conduisaient les hommes conscients de leurs responsabilités à rechercher des solutions neuves et des solutions efficaces. Dans cette voie, on se prit à reconnaître deux ordres d'évidences : par leur nature, les problèmes à résoudre s'inscrivaient simultanément dans la compétence de responsables économiques et sociaux artificiellement séparés par la tradition sectorielle de nos structures ; dans le même temps, la centralisation de toute notre société ralentissait les actions nécessaires et masquait les complémentarités locales.

Les Comités d'Etudes Régionaux

C'est à ces préoccupations majeures que l'on peut attacher l'origine de la politique régionale d'aujourd'hui ; c'est-à-dire de ces « comités d'études » régionaux qui firent leur apparition au lendemain des hostilités. Durant les années 1948 à 1953, installés dans des villes, dans des départements ou dans des régions, ils avaient en commun le principe de leur existence, fait du rapprochement de personnes et de catégories sociales jusque-là séparées par les structures et les habitudes ; et aussi l'objet de leur effort, c'est-à-dire l'analyse et le développement de la vie économique et sociale à l'intérieur d'une zone géographiquement définie.

Et dans le même temps, une puissante musique d'accompagnement se faisait entendre dans la capitale même, grâce à quelques esprits non-conformistes comme J.-F. Gravier et Claudius Petit.

Sur le plan technique, le bilan des Comités d'Etudes — plus tard Comités d'Expansion — serait difficile à dresser. Ceux qui s'étaient créés dans la dimension d'une ville mettaient, tout naturellement, l'accent sur des tâches concrètes, l'urbanisme ou les opérations d'implantations industrielles ; les départementaux et surtout les régionaux, installés sur des espaces plus vastes, accordaient la priorité à l'inventaire et à l'étude « horizontals », domaines encore ignorés de la planification sectorielle et où, pratiquement, tout était à faire. Comment ne pas évoquer ici l'éveil de rapports nouveaux entre

cette grande dame trop longtemps sourde aux bruits de la Cité, qu'est l'Université, et le monde de l'Économie et du Travail ? Les Comités qui obtinrent les résultats les plus brillants furent ceux qui réalisèrent, avec l'Université, la collaboration la plus intime.

Inscrivons à l'actif des Comités la vulgarisation de l'idée-force de la régionalisation : à l'intérieur de la collectivité nationale, la région peut et doit être le domaine d'une politique économique et sociale cohérente.

Si inégaux qu'ils aient été, les travaux des Comités d'Études régionaux furent cependant suffisants pour retenir l'attention des Pouvoirs Publics et obtenir une sorte de « label » officiel. Car tel fut bien l'objet du Décret du 11 décembre 1954, signé de Pierre Mendès-France ; ce texte apportait un appui prudent de l'État à une politique naissante, autorisait les administrations à écouter les néophytes et recommandait comme zone d'action la dimension traditionnelle des Régions Économiques. Bref, on donnait sa chance à la notion régionale, on écartait les objections de principe, on entrebâillait la porte de l'avenir.

C'est avec les Décrets de juin 1955 que cette dernière s'est définitivement ouverte. Nous sommes, en effet, nombreux à penser que ces textes, dus à Pierre Pflimlin, alors Ministre des Finances et des Affaires Économiques, sous une présidence Edgar Faure, recèlent en eux-mêmes les dispositions essentielles à partir desquelles la Région devenait une entité économique et politique en puissance. Deux dispositions sont, de ce point de vue, décisives : l'établissement de « programmes d'action régionale » et la création des « Sociétés de Développement ».

Les Programmes d'Action Régionale

Comment, en effet, ne pas voir, dans la première de ces dispositions, l'annonce certaine des mesures adoptées huit et dix ans plus tard en matière de « régionalisation du Plan » et de « budget régionalisé » ? Certes, le Décret 873 du 30 juin 1955 n'allait, si l'on peut dire, au bout de son propos ; il ne mettait pas en cause la conception du Plan National d'Équipement, mais ce n'était que partie remise. Pouvait-on, en effet, couvrir la France d'une mosaïque de « programmes d'action régionale » sans admettre tacitement qu'à terme le Plan National s'en trouverait, par le fait même, profondément inspiré et modifié ?

Il y a des certitudes si évidentes qu'elles n'ont pas besoin d'être énoncées ; en la circonstance, le Commissariat Général au Plan le comprit parfaitement. Et avec un empirisme du meilleur aloi, remplaçant les textes absents par une bonne volonté intelligente, il porta vingt et une fois sur les fonds baptismaux, en l'Église de la rue de Martignac, des « programmes d'action régionale » théoriquement distincts du Plan National.

Avec la rédaction de ces plans se sont confirmées les virtualités civiques et sociales de la politique régionale que les Comités d'Études avaient annoncées. Chacun y

mit du sien. Le Gouvernement, d'abord, dont les textes permettaient l'appel aux initiatives privées ; une partie de l'Administration aussi, soit qu'elle fut acquise, soit qu'elle n'eut point perçu le danger ; le Commissariat au Plan surtout, qui engagea l'affaire dans l'évidente volonté de collaborer avec tout ce qu'il rencontrerait de valable dans les régions.

De ce point de vue, la procédure suivie lors de la consultation des régions est intéressante à observer. En un premier temps, il avait été prévu qu'un rapporteur « parisien » serait désigné pour chaque programme, que ce rapporteur travaillerait sur dossiers et qu'il n'aurait pas à se déplacer dans la région intéressée ; rapidement, le bon sens prévalut et l'on convint que le dialogue s'imposait, à tout le moins, avec la zone d'étude, dès lors que celle-ci pouvait présenter des interlocuteurs compétents ; enfin, dans toutes les régions où les Comités d'Études connaissaient un réel degré de maturité, on assista à un véritable retournement des rôles : c'est la région elle-même qui établit le document initial et c'est à partir de ce document que se développèrent les mises au point du Commissariat au Plan, responsable en dernier ressort de la cohésion du Plan national et de la présentation des documents à la signature ministérielle.

Ceux qui l'ont vécu peuvent témoigner de l'extraordinaire intérêt civique, social et humain qu'a présenté la procédure de consultation régionale chaque fois qu'elle est arrivée à ce dernier degré de développement ; les libres échanges de vues entre patrons et salariés, entre universitaires et professionnels, entre secteur public et secteur privé, devant un document d'intérêt général visant des problèmes concrets identifiés par chacun, tendaient à une refonte partielle, mais passionnante de l'esprit public et à la vulgarisation de données économiques élémentaires trop souvent ignorées en France.

La consultation jetait, dans le même temps, les bases des premières structures locales ; contraints de se connaître et de s'exprimer dans cette nouvelle dimension, les partenaires sociaux esquissaient les premières formes de leurs organisations régionales et se préparaient à un dialogue avec l'État qui s'officialise aujourd'hui. Quant à l'Administration, elle rencontrait, pour la première fois, et avec un certain étonnement, le fait régional.

C'est dire qu'en établissant de tels programmes, les Pouvoirs publics avaient, consciemment ou non, touché à l'essentiel : introduisant la dimension régionale dans la planification, ils se donnaient à eux-mêmes rendez-vous sur le plan administratif et sur le plan politique et préparaient, sans le savoir, les réformes de 1963 et de 1964.

Les Sociétés de Développement Régional

Le deuxième Décret de 1955 qui mérite, à nos yeux, un commentaire particulier est celui établissant le statut des « Sociétés de Développement Régional » (S.D.R.). Si les conséquences en furent moindres, la volonté était la même de pallier un élément essentiel du désé-

quilibre entre la France de Paris et celle de la province ; cet élément est la concentration dans la capitale de tous les moteurs de la vie financière : banques, bourse et généralement tous organismes contribuant aux innombrables financements dont est faite l'activité économique.

Ces sociétés, on le sait, sont des sociétés conventionnées destinées à jouer un rôle de « banques d'affaires » à la disposition particulière de l'entreprise régionale.

Le capital initial d'un montant de 250 millions d'anciens francs devait être souscrit pour la moitié par les industries régionales et pour l'autre moitié par les banques. Les moyens d'action sont, en le devine, outre le conseil financier, des prises de participation au capital et des prêts aux entreprises, consentis à la faveur d'emprunts groupés émis dans la région même.

Banques d'affaires dans leur méthode de travail, les S.D.R. ne le sont pas dans leurs objectifs propres car il est prévu qu'elles peuvent récupérer le montant de leur participation dès lors que l'affaire qui a bénéficié d'une intervention peut s'en dégager à la faveur d'un équilibre retrouvé ou d'une expansion obtenue ; mais qu'elles ne peuvent pas, au contraire, s'assurer le contrôle d'une firme.

Cet effort de décentralisation financière constitue, à ce jour, tout à la fois, une réussite et un échec. C'est une réussite parce qu'intrinsèquement, la plupart des S.D.R. vivent et vivent bien ; elles sont même dégagées du caractère artificiel qu'auraient pu leur conférer les amabilités initiales de l'Etat. C'est un échec dans la mesure où elles n'ont pas véritablement suscité de réactions en chaîne dans les structures financières traditionnelles du pays ; tout en les laissant travailler, la centralisation financière les a progressivement assimilées, sans leur consentir le moindre inflexionnement général.

Etait-il possible qu'il en fût autrement ? Des erreurs ont-elles été commises ? Lors des premiers pas, nous pensions que les pouvoirs publics, pleinement informés, de la pauvreté des marchés financiers régionaux, limiteraient assez strictement le nombre des Sociétés afin de donner à chacune d'elles la chance d'une assiette assez vaste ; que, par contre, soucieux de voir se développer une expérience originale, ils laisseraient s'essayer assez libéralement les techniques d'intervention. Ce fut le contraire qui advint : l'Etat signa à peu près tous les projets de création de sociétés qu'on lui présentait ; par contre, la haute administration parisienne examina souverainement et dans le détail le moindre dossier de participation et de prêt constitué par chaque Société de Développement Régional.

Mais la raison profonde de l'écho trop discret qui accompagne l'activité des S.D.R. n'est sans doute pas là. Elle réside plus probablement dans le fait que la création des S.D.R. fut, dans l'appareil financier du pays, un phénomène techniquement isolé. Aucune mesure d'accompagnement ne leur fut consentie ni dans les rouages des finances locales ou nationales, ni dans les modalités d'action des grands organismes voués aux investissements économiques fondamentaux, Caisse des Dépôts, F.D.E.S., etc., ni, à plus forte raison, dans le fonctionnement des Administrations Centrales. Bien plus, c'est à la même époque, en décembre 1960, qu'intervint une réforme des Bourses de province qui retira à ces der-

nières toute chance d'un réveil ou d'un développement en transférant à la Bourse de Paris l'élite de leurs valeurs. La cotation des S.D.R. inscrites à des Bourses de province, s'en trouve aujourd'hui gravement handicapée.

Si donc, banquiers et industriels se prêtèrent aimablement au petit effort qu'on leur demandait, le train de Paris — et pour cause — garda à leurs yeux, son prestige et son hebdomadaire nécessité. La S.D.R. s'installa comme un organe annexe des financements régionaux mais ceux-ci ne perdirent pratiquement rien de leur complexité ni de leurs références centralisées.

Les Interventions de l'Etat en faveur de l'Expansion régionale

S'il convient, dans une analyse de la politique régionale en France, de mettre en évidence le comportement des hommes et l'évolution des structures, il serait naturellement très injuste de passer sous silence les interventions innombrables et directes du Pouvoir central en vue de promouvoir l'expansion régionale. Elles constituent un formidable arsenal réglementaire et financier dont l'inventaire dépasserait complètement le cadre de cette étude. C'est par centaines que se comptent les textes relatifs à cette matière. Leur complexité, leur enchevêtrement, sur une quinzaine d'années, révèlent, tout à la fois, la diversité des problèmes à résoudre et l'absence d'une doctrine définie.

Au risque de prêter à une simplification abusive, on peut discerner les postes principaux, ci-après :

— l'établissement de charges propres aux entreprises parisiennes ;

— les primes, prêts et exemptions fiscales, au bénéfice de la province ;

— les formules juridiques nouvelles destinées, sous le signe des sociétés dites « d'économie mixte », à accueillir l'intervention de l'Etat ou des collectivités locales dans la réalisation des infrastructures, voire dans la création d'entreprises ;

— enfin, des dispositions juridiques et financières en vue de faciliter les décentralisations parisiennes ou les assainissements professionnels.

C'est le deuxième de ces postes qui présente le dispositif le plus chargé. La désignation des parties prenantes évolua vers une liberté toujours plus grande pour les organismes centraux de choisir et de décider. A l'origine, des critères relativement rigides tentèrent de définir dans l'absolu la région « sous-développée » ; intervint ensuite, en interprétation de ces critères, la désignation d'un certain nombre de zones géographiques ; enfin, à la faveur de nécessaires mises à jour, se développa l'habitude du « coup par coup » qui laissait les mains libres aux administrations centrales pour se décider au gré des pressions économiques et sociales.

A défaut d'une analyse technique des interventions financières de l'Etat, un certain nombre d'observations « politiques » peuvent être formulées :

— Paris a gardé strictement en mains tous les pouvoirs financiers. La moindre exemption de patente de la plus petite Commune doit passer au crible de l'examen parisien.

— Les résultats obtenus grâce aux interventions financières de l'Etat, sans être négligeables, laissent intacte l'importance du préalable administratif. Telle est constituée l'Administration, telle se développe la vie économique et sociale ; le producteur regarde comment s'établit la puissance publique avant d'organiser sa propre vie ; la pensée jacobine et centralisatrice qui est au centre de notre vie politique et administrative demeure l'élément déterminant du déséquilibre régional.

— L'expérience montre que l'intervention financière de l'Etat dans un dossier d'implantation régionale ne doit constituer qu'un élément d'appoint ; elle ne peut compenser les handicaps internes, propres à la nature même de l'entreprise, ou externes, dus à la structure de la Région ou du marché. Au surplus, elle ne doit pas atteindre un taux tel qu'elle bouleverserait les données élémentaires de la concurrence ; de ce point de vue, l'Etat doit peser attentivement les contraintes qu'il est tenté d'imposer au secteur nationalisé ou para-nationalisé ; à terme, les réalités économiques finissent toujours par se rebeller quand on prétend les ignorer.

— Enfin, il y a lieu de souligner que dans ses innombrables démarches financières en direction de l'économie implantée dans les régions, que ce soit en faveur des infrastructures ou de l'instrument de production lui-même, l'Etat n'a adopté ni un style ni des méthodes propres à matérialiser ou à conforter l'entité régionale. Direction du Trésor, Direction Générale des Impôts, Caisse des Dépôts, F.N.A.F.U., F.D.E.S., etc., sont toujours intervenus en trajectoire directe sur le dossier. Jusqu'en 1963-1964, la Région n'a pas de place dans le mécanisme des financements.

Pourquoi cette référence à la période 1963-1964 ? Parce qu'elle est marquée, on le sait, par une très importante réforme administrative, la plus récente : celle qui introduit la notion de Région dans l'appareil administratif français.

C'est donc le moment que l'on peut choisir pour un bilan et pour une analyse politiques : bilan de la longue démarche qui, en quelque quinze années, a conduit la notion de région au seuil de l'édifice administratif ; analyse de la place qui lui est faite aujourd'hui dans cet édifice.

En ce qui concerne le bilan, un humoriste amateur de vues d'ensemble éprouverait des satisfactions de qualité devant le film continu des troubles et des tergiversations de la République Une et Indivisible en face de la notion régionale. Selon qu'elle se trouve en face du fait économique ou de la virtualité politique, c'est la bonne volonté ou la méfiance inquiète. Le Pouvoir souhaite donner à la Région toute possibilité de « vie » mais s'inquiète immédiatement de toute velléité d'« existence ». De là, une tendance très nette à préférer la simple déconcentration à la décentralisation ; de là aussi, le maintien à Paris de toute compétence financière.

C'est ainsi que si la Région s'est affirmée au point d'être aujourd'hui le sujet d'étude du légiste, ce n'est pas en vertu d'une doctrine d'Etat qui se serait dévelop-

pée peu à peu, c'est sous la pression empirique des faits économiques et sociaux. Cette pression a mobilisé les partenaires sociaux des Comités d'Etudes, elle a été ensuite entérinée par l'organisme planificateur de la Puissance publique. La Région a, de ce fait, servi de champ d'application à de multiples interventions techniques et financières qui ont, peu à peu, consacré sa place dans la communauté nationale ; elle devint, enfin, une réalité telle dans la méthodologie et dans les faits qu'il fut impossible de l'ignorer plus longtemps dans l'ordre administratif et politique.

La Délégation à l'Aménagement du Territoire

Les réformes de 1963-1964, portant création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale et établissant les Préfets de Région et leur appareil, constituent, très précisément, l'impact de la Technique Régionale sur des structures politiques et administratives. Voyons donc comment cet impact a été ressenti et enregistré par l'Etat :

Si l'on fait abstraction de certaines mesures transitoires ou partielles pour ne retenir que les décisions politiquement essentielles, c'est la création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.), en 1963, qui ouvre vraiment l'étape la plus récente de la politique régionale en France.

Que signifie cette création ? Que le Gouvernement reconnaît la véritable nature de l'Aménagement du Territoire : à savoir, qu'il n'est pas une simple technique relevant de quelques spécialistes, mais qu'il implique une politique globale intéressant tous les départements de la vie publique ; et que, de ce fait, il relève de l'autorité même du Chef de Gouvernement. M. Olivier Guichard est effectivement le Délégué du Premier Ministre et il a droit de regard sur l'ensemble des départements ministériels.

A la lumière d'une brève expérience de trois années à peine, il est équitable de mettre au crédit de la D.A.T.A.R. des mérites importants. Elle est restée un instrument léger et souple ; il semble acquis qu'elle ait évité le risque qui la guettait : alourdir encore par un échelon supplémentaire, par une super-administration, la procédure déjà trop lourde et trop longue qui s'impose aux affaires relatives à l'Aménagement du Territoire.

Sur le plan technique, elle apparaît, pour ce qu'elle doit être : un organe de pensée et d'action, à mi-chemin entre un Bureau de Hautes Etudes et la Station-Service, assurant la cohésion du comportement gouvernemental, l'arbitrage des compétitions régionales, la réalisation des grandes tâches régionales d'intérêt ou de dimension nationale.

Création politique, la D.A.T.A.R. consacre la présence de la Région dans la politique nationale. Sous cet aspect, elle constitue l'aboutissement heureux de quinze ans d'action régionale.

Mais si, à l'échelon central, la création de la D.A.

T.A.R. est un fait important, ce sont quand même les structures nouvellement aménagées dans la vie politique et administrative qui permettent d'apprécier l'esprit avec lequel les Pouvoirs publics ont entériné le fait régional. Et ici, les choix apparaissent moins heureux et la pensée plus discutable.

Ce sont évidemment les Décrets du 14 mars 1964 qui sont au cœur de l'affaire.

Les Préfets de Région

Comme on le sait, ils créent les Préfets de Région, les Conférences administratives Régionales et les Commissions de Développement Régional, dites CO.D.E.R. ; et par un amusant détour de la pensée, au moment même où ils les menacent à terme, ils rappellent et réaffirment dans le présent, les prérogatives de l'administration départementale.

Du préfet de Région, disons qu'il nous apparaît comme la condition liminaire du fait régional. Dans un pays non fédéral comme le nôtre, c'est à partir de l'existence d'un haut fonctionnaire, représentant du pouvoir central, que la région peut exister ; nous l'avons et tant mieux. Aussi ce qui nous inquiète en lui ce n'est pas sa personne, c'est sa solitude et le caractère discrétionnaire de ses pouvoirs.

Le Préfet départemental a des pouvoirs considérables mais définis ; il les exerce dans le cadre de rapports organiques avec un Conseil Général, lequel discute et vote le budget qu'il lui propose ; le Préfet a pour collaborateurs « les chefs de service », mais ces chefs de service ont des contacts habituels avec l'Assemblée Départementale et lui font rapport sous la responsabilité du Préfet.

A l'échelon régional, il en est tout autrement : le Préfet a des pouvoirs pratiquement sans limite et il peut les exercer sans contrôle, au moins de la part de ses assujettis. Car, dans un pays où l'économie est planifiée et étatisée au degré que nous connaissons, c'est pratiquement détenir des pouvoirs sans limite que d'être « chargé de mettre en œuvre la politique du Gouvernement concernant le développement économique et l'Aménagement du Territoire de sa Circonscription ». Des activités humaines de ce temps, quelle est celle qui ne relève pas directement ou indirectement « du développement économique et de l'Aménagement du Territoire » ?

Si son caractère ou son intérêt l'y incline, le Préfet peut disposer librement de tous les rouages dont est faite la politique régionale :

— L'Etude, en la confiant exclusivement à sa Mission, laquelle n'est tenue à d'autre interlocuteur que lui-même ;

— La Consultation, puisqu'il dispose librement de l'ordre du jour et du secrétariat de la CO.D.E.R., institutions dont nous allons parler dans un instant ;

— Le Choix et le Financement, puisqu'il peut ne se référer qu'à l'autorité supérieure et à sa propre appréciation pour l'affectation des fameuses « enveloppes ».

Et en dehors de cette solitude autoritaire, un autre fait semble également fort remarquable et constituer une novation qui mérite analyse : c'est l'intégration de la Planification et de l'Administration : les préfets de région sont des agents du Plan régionalisé. On nous objectera peut-être que le préfet de région n'appartient pas à l'Administration de gestion et que celle-ci reste départementale, un décret du 14 mars prenant d'ailleurs soin de le rappeler. Nous répondons que nous sommes en France, que l'Administration ne revient jamais en arrière de ses conquêtes, qu'elle a installé son échelon dur dans l'espace régional et que cet échelon dur n'est plus le traditionnel préfet départemental, mais le nouveau préfet de région parce qu'il s'appuie sur la planification. Cet échelon absorbera le reste. Le problème est donc d'organiser la délibération autour de ce haut fonctionnaire.

Mais une question préalable se pose : convient-il que le préfet de région reste nanti de la responsabilité d'un département ? M. Georges Pompidou a récemment apporté à cette question une réponse négative. Ce point est controversé dans le corps préfectoral, et pour des raisons évidentes ; du point de vue de l'efficacité aussi : si des considérations d'impartialité plaident en faveur d'une fonction spécifique, on peut craindre les graves inconvénients d'un échelon administratif supplémentaire se surajoutant aux structures communales, départementales et ministérielles. Là encore apparaît la nécessité d'une vision globale de la politique régionale.

Mais que cette fonction soit une ou mixte, la nécessité demeure de l'assortir d'une présence de la population régionale ; et c'est ce que les Pouvoirs publics ont tenté en créant les Commissions de développement régional (CO.D.E.R.). Celles-ci atteignent-elles le but visé ?

Les Commissions de Développement régional

Observons, d'abord, que la vocation de ces commissions procède de ce qui était hier celle des Comités d'expansion. Les pouvoirs publics l'ont voulu et, avant de les créer, le Premier ministre tint à réunir les présidents des Comités d'expansion agréés pour leur proposer une institutionnalisation et une intégration, sous réserve de certaines mises au point, au sein de la réforme. Qu'eût été dans ce cas le statut définitif de l'organisme chargé de représenter la région auprès du préfet ? Il est difficile de le préjuger. Ce qui doit être dit, c'est qu'avant d'instituer les CO.D.E.R. le gouvernement a ouvert le dialogue avec les comités ; les présidents n'ont pas cru devoir s'engager dans la voie de l'institutionnalisation. Ont-ils eu raison ? Toujours est-il que nous avons aujourd'hui les CO.D.E.R.

Ce qui frappe d'abord c'est la rigueur de leur statut : le décret 64-252 laisse peu de place aux variantes ; les catégories sont strictement définies et le

LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FRANCE

Premier ministre désigne lui-même les « personnes qualifiées » de chaque CO.D.E.R. ; ce qui a valu certaines désignations politiquement voyantes.

Ce sont ensuite d'originales novations juridiques. Il est peu courant de réunir, en qualité, avec des pouvoirs identiques, et dans un même dialogue avec l'État, des élus politiques, et des représentants d'intérêts privés. Il est peu courant aussi de voir des conseils généraux désigner des maires pour siéger dans une commission administrative.

Mais la considération principale qu'appellent les CO.D.E.R. a trait évidemment à leur fonction : elles sont consultatives ; ce n'est que sur le plan de la consultation que porte le contact entre l'autorité et la région. Ici le propos devient naturellement politique, au sens d'ailleurs non polémique du terme ; car, en vérité, on a bien l'impression de trouver dans les CO.D.E.R. l'application d'une tactique qui s'étend progressivement aux principales circonstances de la vie publique, tactique qui vise à substituer une consultation étendue, mais irresponsable, à une délibération restreinte, mais véritable.

Hier, les seules formes représentatives à l'intérieur de l'espace régional étaient les conseils généraux dont le propre était d'être composés d'élus et de voter des budgets. Aujourd'hui, par-dessus les conseils généraux, la parole est aux CO.D.E.R. Certes, elles réunissent des responsables économiques et sociaux qui ne participaient pas, auparavant, à la vie publique, mais elles ne sont ni élues, ni délibérantes ; et leurs « avis », tout compte fait, ont de fortes analogies avec les vœux des chambres de commerce et des conseils généraux que l'on a tant raillés. De même, hier, le Sénat était une assemblée élue et participait à la délibération parlementaire ; on nous annonce pour bientôt une nouvelle assemblée faite de la présence commune des régionaux et des « forces vives » ; mais, à son tour, cette nouvelle assemblée se verrait détacher partiellement du suffrage universel et, elle aussi, ne donnerait plus que des avis ; ce serait une sorte de « CO.D.E.R. nationale ».

Voici peu de temps, un fort important préfet régional installant, pour une recherche déterminée, une commission administrative d'un statut analogue à celui des CO.D.E.R. eut cette phrase : « Messieurs, en vous réunissant l'Administration a voulu se doter d'un moyen de... etc. » Il fut un temps où les élus d'une collectivité se dotaient d'une administration pour réaliser les tâches de leur compétence ; aujourd'hui, c'est l'administration qui se dote d'« élus consultants » pour mener ses propres tâches. Nuance...

Et bien entendu, de telles commissions n'ont plus la liberté de leurs débats ; le préfet est maître de l'ordre du jour et assure le secrétariat. C'est en cela que l'on peut parler, à propos de la récente réforme, d'une certaine confiscation des facultés d'initiative des régions ; hier, cette initiative était officieuse mais librement exercée par les comités d'expansion. Ainsi, peut-on noter un infléchissement de la politique régionale : elle est devenue, certes, une discipline officielle mais elle incline, en même temps, à rejoindre le bercail de la centralisation générale.

Le fonctionnement des CO.D.E.R. pose donc une question : celle de leur représentativité en regard de

celle des conseils généraux ; et ces derniers, tout naturellement s'en émeuvent.

La dimension régionale échappe aux conseils généraux ; or ceux-ci voient bien que, de plus en plus, c'est cette dimension qui sert de base opérationnelle à la puissance publique pour traiter des problèmes départementaux. A cette constatation, les auteurs de la réforme du 14 mars 1964 répondent que, précisément, ils ont donné aux conseils généraux accès à l'échelon régional en installant leurs représentants à la CO.D.E.R. Ce n'est pas tout à fait exact : certes, des conseillers généraux siègent à la CO.D.E.R., mais quand ils y sont, ils s'y trouvent d'abord tout à fait minoritaires ; et ils ne sont plus, ensuite, des élus politiques délibérant mais, comme les autres membres de la commission, des experts donnant des avis.

Ils ont une forte raison de trouver ce statut inconfortable par suite de l'inégalité de responsabilité qui joue à leur détriment : pour le commun des membres de la commission, représentants d'intérêts privés ou personnes qualifiées, la responsabilité s'arrête à la rédaction de l'avis qui est demandé ; ils gardent, ensuite, toute liberté d'apprécier et de critiquer les conséquences financières du dit avis au nom des intérêts qu'ils représentent. Pour les « politiques », il n'en est pas ainsi : ils répondront ultérieurement devant leurs électeurs des charges locales suscitées par les options de la CO.D.E.R. La mauvaise humeur, souvent témoignée par les élus locaux à l'égard de la réforme régionale, ne s'inspire donc pas seulement, comme on l'insinue facilement, d'un conservatisme étroit, mais d'une équivoque dans les responsabilités.

Propositions de Réformes

C'est pour cela que nous avons parlé, au lendemain du 14 mars 1964, de réforme mal équilibrée, nous réjouissant de ce qu'elle apportait et nous inquiétant de ce qu'elle n'apportait pas. Et c'est, dans cet esprit, que nous avons suggéré une solution provisoire préparant la réforme fondamentale qu'attendent, à terme, les collectivités locales. Cette solution consiste à autoriser les conseils généraux d'une « Région de Plan » à élire dans leur sein une commission ou conférence interdépartementale ; cela en référence aux articles 80 et 90 de la loi du 10-8-1871. Saisie des documents et rapports du préfet de cette région, cette conférence serait en mesure non seulement d'informer les assemblées départementales des problèmes de leur ressort mais également de dégager et de commenter, en temps utile, l'incidence pour les finances départementales des projets régionaux. Une telle conférence a vu le jour, malgré la mauvaise humeur officielle, dans le Nord - Pas-de-Calais.

Ajoutons que ce dispositif apporterait une heureuse contribution à la formation d'un esprit régional ; la région, pour être vivante, ne doit pas rester la chasse gardée de l'Administration et des techniciens ; elle doit s'installer dans les esprits et dans les mœurs, devenir, peu à peu, la chose des élus et des électeurs.

Mais il ne s'agirait là, reconnaissons-le, que d'un expédient accessible aux seules régions qui ne comptent pas un nombre excessif de départements. La véritable réforme politique, née du fait régional techniquement et administrativement admis, reste à mettre au point. Elle ne pourra pas, à notre avis, ne pas comporter une représentation régionale, née directement ou indirectement du suffrage universel. Et une telle représentation postule, pour trouver autorité et efficacité, un remaniement des circonscriptions électorales et une fiscalité régionale.

C'est ici que se présentent, dans toute leur acuité les problèmes si complexes, quelquefois artificiels et passionnels, que l'on désigne sous les rubriques de « respect des pouvoirs locaux » ou de « réforme des finances locales ».

Précisément, parce que nous sommes décentralisateurs et partisans de corps intermédiaires, nous pensons qu'ils doivent être posés en toute franchise.

Les choses seront très facilitées si l'on veut bien mesurer, surtout en termes de finances, les pouvoirs qui demeurent réellement le propre des collectivités locales sous leur forme actuelle ; ils se sont amenuisés jusqu'à devenir dérisoires ; cela sous le jeu de forces complexes : la tendance constamment centralisatrice de la pensée politique française, certes, mais aussi, et le plus souvent, l'impérieuse nécessité pour l'Etat de venir au secours de collectivités locales incapables de faire face aux responsabilités entièrement nouvelles nées de la révolution technique et sociale que nous vivons depuis un siècle.

Les choses seront facilitées si l'on veut bien comprendre que, dans une société, la faiblesse des cellules de base est le véhicule de la centralisation.

Or, en France, les cellules de base, communes et départements, sont restées inchangées alors que la civilisation moderne bouleversait les modes de vie et les courants financiers ; et sur cette immobilité politique, administrative et financière, l'Etat moderne a bâti son omnipotence, drainant à son profit toute la rentabilité du progrès matériel. La planification régionale témoigne qu'une redistribution des profits de cette rentabilité est aujourd'hui nécessaire ; il est vain d'espérer que cette redistribution puisse s'opérer au profit des collectivités locales qui resteraient systématiquement identiques à elles-mêmes.

L'action régionale exige des regroupements de compétences à l'échelon des communes et des départements de manière aussi pressante qu'elle réclame de l'Etat déconcentration et décentralisation. Mais cette nécessaire mise en ordre ne doit pas aboutir à une étatisation plus ou moins avouée ; elle vise, au contraire, à donner vie et vigueur à des structures renouées et décentralisées. Et c'est, dans cet esprit, que nous observerons et apprécierons les premières réalisations qu'on nous annonce, c'est-à-dire les « communautés urbaines », conçues à l'intention des Métropoles régionales.

Est-ce à dire que si nous mettons en place des assemblées régionales élues, nous supprimerons les C.O.D.E.R. ? Ce serait négliger une précieuse expérience. En quinze années d'action, nous avons recherché et apprécié la participation des grandes collectivités sociales et économiques à la définition de l'intérêt général ; ce n'est pas

pour y renoncer aujourd'hui, même au profit de collectivités politiques rajeunies. Cette participation doit se développer encore avec des prérogatives à la mesure des compétences de chacun. Et ceci conduit à la notion de « Conseils économiques régionaux » ; le statut de telles assemblées devrait se situer à mi-distance des dispositions libérales et expérimentales du Décret du 11 décembre 1954 et des disciplines très strictes fixées par celui du 14 mars 1964. Leur composition sera d'autant plus facile à envisager que se seront développées, en aval de l'actuelle réforme administrative, des structures professionnelles, sociales et culturelles, elles aussi régionalisées.

La pensée politique peut-elle, dès maintenant, aller au-delà de ces orientations essentielles et présenter dans le détail les aspects définitifs d'une France régionalisée ? Ce serait présomptueux ; car, de toutes les mutations qui s'imposent à notre Pays, la régionalisation est une des plus ambitieuses et une des plus difficiles à réaliser. Technique économique, elle doit, en même temps, aménager l'instrument de production au mieux de son efficacité et permettre à chaque région d'apporter à la collectivité le meilleur de ses ressources ; science humaine, elle veut remodeler la Cité moderne pour en faire le support et le moyen d'un épanouissement individuel et collectif. Elle réclame en même temps une ferme doctrine et un souple empirisme ; empirisme d'autant plus nécessaire que le problème français se compliquera bientôt d'un problème européen ; la région européenne est en vue et la région française doit la préparer.

Or, la France est le plus centralisé des pays de haute civilisation ; la tradition, la politique, l'administration sont imprégnées de cette convergence. C'est dire la ténacité des habitudes qu'il faut battre en brèche, l'ancienneté des situations qu'il faut bouleverser ; le nombre des préjugés qu'il faut réfuter. La régionalisation a pour elle d'avoir été suscitée par les faits eux-mêmes ; d'être née du réflexe de ceux qui, au lendemain de la guerre, ont eu à reconstruire des villages et des villes ; de représenter, en même temps, à travers le monde, une solution d'équilibre vers laquelle s'infléchit le communisme technocratique contraint de déférer aux exigences de la productivité, comme le fédéralisme dispersé conduit à regrouper les éléments fondamentaux de la vie collective, mais soucieux quand même de garder sa diversité.

La France s'est engagée dans cette voie non pas à la lumière de vues lointaines mais parce que, chemin faisant, elle ne pouvait plus faire autrement ; elle recherche une solution équilibrée et réaliste qui ne soit pas une rupture mais une adaptation.

La régionalisation chevauche les clivages politiques traditionnels ; Michel Debré, le légiste, et Guy Mollet, le collectiviste, éprouvent, à son endroit, les mêmes réserves. Il semble bien que ce soit un des thèmes solides sur lesquels puisse s'affirmer une pensée politique neuve qui inscrit dans ses objectifs fondamentaux la création et la maîtrise de la richesse matérielle, la protection et l'épanouissement de l'homme.

Bertrand MOTTE.

L'ETAT ET LA PENSEE DEMOCRATE CHRETIENNE

PAR JEAN CHELINI

Il y a en France un débat, dont la solution paraît s'orienter aujourd'hui dans un sens négatif, pour savoir si un parti démocrate chrétien est possible ou souhaitable. Cette question ne fait pas l'objet de l'article ci-après. Mais nul ne peut nier qu'il y ait une tradition, un état d'esprit, une pensée qu'il convient historiquement et doctrinalement d'appeler démocrates chrétiens. La critique majeure formulée à l'égard de cette pensée c'est qu'à force d'exigence personnaliste elle risque de contester ce qu'il y a de spécifique dans la puissance publique, et à force de la limiter elle s'expose à ne pas trouver de fondement valable à l'autorité de l'Etat. Jean Chélini est de ceux qui estiment au contraire qu'au cours de l'histoire s'est constituée, de plus en plus consistante et cohérente, une théorie politique et par conséquent une doctrine de l'Etat proprement démocrate-chrétienne. Un sujet de cette importance appelle évidemment discussion ; ainsi Jean Salusse dans un prochain numéro de « France-Forum » proposera sur ce problème des perspectives différentes de celles de Jean Chélini, et plus critiques à l'égard des conceptions démocrates-chrétiennes, ce qui fera deux contributions à une question qui, même enrichie de réflexions neuves demeurera toujours ouverte.

Dans le monde contemporain, le citoyen le plus éloigné de la vie publique, comme l'observateur le plus averti des problèmes politiques, finit toujours par se heurter à la réalité massive de l'Etat, impossible à esquiver. Même dans les régimes de type fédéral, là où l'Etat national a été voulu faible ou limité dans ses attributions, par un processus quasi automatique, l'Etat tend à s'adjuger peu à peu les pouvoirs locaux : sa croissance récente aux Etats-Unis d'Amérique ou en Allemagne Occiden-

tale illustre ce phénomène. Les pouvoirs régionaux doivent se défendre contre l'Etat centralisateur par nécessité et chaque fonction politique ou sociale nouvelle provoque un conflit d'attribution. Dans les pays traditionnellement centralisés comme la France, la présence et la puissance de l'Etat se manifestent avec encore plus de force. Pour certains esprits, l'Etat national demeure toujours la seule réalité politique, irréductible. En dehors de lui il n'y a pas de force capable d'unir des

hommes entre eux. Au nom de cette conception de l'Etat, le Général de Gaulle a rejeté la création d'une Europe politiquement unie, privée, à ses yeux, de l'élément fédérateur indispensable, le ciment de la tradition étatique.

Aussi, parce qu'il est fort et organisé, l'Etat apparaît souvent à la fois comme un concept et une réalité homogènes, comme un postulat politique échappant à l'analyse et accepté comme tel, sans inventaire, cela surtout dans

L'État et la pensée démocrate chrétienne

les pays fortement et anciennement centralisés. L'État existe, il a toujours existé, il existera donc toujours, nous nous trouvons devant le mythe de l'État. Est-il compatible avec la démocratie-chrétienne d'accepter la tradition étatique et de subir les conséquences innombrables, qu'elle implique dans la vie politique des sociétés contemporaines ?

L'État comme structure antérieure et étrangère au christianisme

Une analyse historique, même rapide, démontre que l'État en fait n'est pas une communauté naturelle et première comme la famille. Création de l'Histoire, ses traits se sont accusés peu à peu à travers des expériences successives. Ces tâtonnements ont été mis en forme par les théoriciens et les juristes : l'État-mythe s'est alors constitué pour durer jusqu'à nos jours avec quelques variantes.

Les Romains les premiers, ont façonné la notion de l'État, permanent, indivisible, indépendant de son chef. L'« imperium », l'Empire, devint une personne, une entité que l'on divinisa. Ainsi, lorsqu'à la fin du III^e siècle Dioclétien pour des raisons d'opportunité créa la Tétrarchie, il y eut bien quatre empereurs, deux Augustes et deux Césars, deux parties, l'Orient et l'Occident, mais il subsista un seul Empire, servi par une bureaucratie et une armée animées d'une idéologie impérialiste. L'État-mythe parfaitement constitué fut le legs le plus important de la Romanité à l'univers barbare. Le mythe subsista indéfiniment et suscita des constructions nouvelles, chaque fois originales bien que conçues comme de simples restaurations de l'Empire romain. Les clercs se chargèrent de relayer cette idéologie unitaire qui avait favorisé la diffusion du Christianisme en Europe et qui semblait préfigurer l'unité de la patrie céleste. Alcuin et Gerbert insufflèrent à Charlemagne, puis à Othon III, le goût de cette reconstruction. Mais la féodalité, anti-étatique par essence, morcela à l'infini le pouvoir politique, laissant subsister la seule personne du Roi, survivance de l'ordre ancien. L'Église par intérêt et par idéologie, protégea l'institution monarchique. A partir d'elle, l'État tendit à se reconstituer en Occident aux XII^e et XIII^e siècles. Lorsqu'en

France, les légistes de Philippe le Bel retrouvèrent avec le Droit Romain, la conception souveraine de l'État, le mythe étatique repartit pour une nouvelle carrière.

Théologiens et juristes de la monarchie absolue élaborèrent une variante de l'État-mythe, l'État-prince. L'État permanent, indivisible, souverain, s'incarna dans une dynastie, choisie spécialement par Dieu pour exercer sa fonction. La conception fondamentale de l'État ne varia pas, sauf qu'elle prit un tour personnel et que le dévouement au Prince se confondit avec le service de l'État. Une certaine moralisation de la fonction monarchique s'introduisit avec le Christianisme dans l'État-prince, l'institution n'en fut pas affectée, mais seulement et en partie les détenteurs du pouvoir : Saint Louis fut un prince soucieux d'appliquer la morale évangélique dans son gouvernement, la plupart des autres princes de son temps ne le furent guère. Ni le couronnement, ni le sacre, ne changèrent la nature profonde de l'État resté étranger au christianisme.

Lorsque, au XVI^e siècle, Machiavel définit la morale du Prince, il systématisa la pratique commune, mais conforme à la nature profonde de l'État qui a pour fin suprême de se maintenir, et comme souci majeur, de trouver les moyens de le faire au meilleur compte. Dès lors, l'État-mythe, ou sa variante l'État-prince, n'a pas cessé de se réincarner sous des formes diverses, mais toutes réductibles, à ces deux schémas simples.

La Révolution française brisa l'État-prince en France, puis par des réactions successives qui se manifestent encore aujourd'hui, dans l'univers entier. En fait, le modèle de l'État jacobin qu'elle distribua au monde, n'est qu'une version modernisée de l'État-mythe antique. L'État, distinct de l'ensemble des citoyens, est un corps souverain. De ce fait, le peuple, c'est-à-dire la multitude, l'ensemble des citoyens, n'est pas souverain. Il désigne ses représentants qui exercent pour lui et à sa place, la souveraineté nationale. Ce nouveau mythe de la souveraineté nationale caractérisa la démocratie représentative et parlementaire de l'Occident au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. L'État ne connaissait pas les personnes, il administrait des individus anonymes, dont la participation à sa vie, se limitait à l'exercice du droit de vote. A la personne physique du prince,

se substitua la Nation, personne morale et mythique, pourvue de vertus variées ; l'État-mythe continua son existence, joua son jeu, servit sa morale, augmenta sa force.

Dans la mesure même où la Révolution avait brisé les structures sociales sans les remplacer, elle avait laissé l'individu sans défense devant l'État, seule institution survivante à cette destruction de l'ordre antérieur. Il y a d'ailleurs une dialectique de l'État, sa tendance naturelle à se renforcer, si l'on ne le contient pas constamment par des barrières solides. Dans la société disloquée, issue de la Révolution française, et engendrée par elle, peu à peu dans l'univers entier, l'État gagna sans cesse en force, faute d'obstacles à son autorité. Le régime napoléonien qui le dota d'une structure juridique et d'une administration efficace, refit de l'État moderne une puissance comparable à l'État antique. Il contribua à développer le mythe de l'État et à placer son service au-dessus de tous les autres, recueillant ainsi un héritage de la monarchie capétienne.

Au XIX^e siècle, en Europe Occidentale, l'intérêt économique fut le seul obstacle à la toute-puissance de l'État. La volonté de profit, règle de conduite de la bourgeoisie capitaliste tendit à interdire à l'État l'immixtion dans le domaine des « affaires ». La barrière fut puissante dans la mesure où la même bourgeoisie détenait les leviers du pouvoir politique. Elle n'eut pas à combattre l'État, qu'elle contrôlait, elle eut simplement à ne pas intervenir dans le secteur économique. Le libéralisme lui assurait partout l'initiative de l'entreprise, la direction des affaires, les bénéfices et la certitude du succès en cas de conflit avec la classe laborieuse. Sur ce point, l'État libéral du XIX^e siècle, se priva volontairement d'une prérogative économique, que l'État antique, volontiers monopolistique et l'État-prince fréquemment dirigiste, avaient utilisée avec vigueur.

En revanche, les dictatures fascistes et communistes rétablirent l'État-mythe dans sa totalité idéologique, politique, sociale et économique. Les régimes totalitaires et nationalistes, comme le nazisme ou le fascisme italien, combinèrent parfaitement la mythologie de l'État et sa personnalisation. A un degré moindre, nous retrouvons le même phénomène dans le caudillesme sud-américain. Le chef dont la légitimité réside non plus dans la délégation populaire, mais

dans le succès de la prise du pouvoir par la force, ne représente pas le peuple, il en est l'émanation. Appuyé sur le Parti Unique et la Milice politique, il constitue l'Etat. Le chef, le Parti et l'Etat, s'identifient totalement. L'homme est au service du Parti, donc de l'Etat, donc du chef. Dans le schéma communiste, le processus d'identification est du même ordre. Le marxisme part d'une conception restrictive et économique du peuple, comme corps politique. Il ne s'agit plus d'un ensemble de citoyens, juridiquement égaux en droit, quelles que soient leur naissance et leur situation sociale. Le peuple est réduit à la classe prolétarienne, dynamique, victorieuse de la bourgeoisie et de ses alliés ou destinée à l'être. Il ne s'étend pas à tout le prolétariat, mais uniquement à ceux de ses membres qui acceptent l'analyse marxiste du monde et veulent la mettre en pratique. Ainsi s'établit l'équation : le peuple = le prolétariat = le parti communiste. Mais comme nous ne sommes plus dans un régime pluraliste et que le parti communiste reste la seule expression politique possible, il incarne l'Etat, et l'équation prend son énoncé définitif : le peuple = le prolétariat = le parti communiste = l'Etat. Si l'on simplifie l'équation, en supprimant les intermédiaires, nous obtenons : le peuple = l'Etat, soit l'expression la plus parfaite du totalitarisme étatique.

Il est facile de constater, après l'examen de ces différentes incarnations de l'Etat-mythe ou de l'Etat-prince, que les chrétiens n'ont guère joué de rôle dans l'élaboration de ces conceptions. L'Etat existait avant le Christianisme, il lui a survécu et s'est même renforcé en concluant un pacte avec lui. De ce fait, les chrétiens en ont été souvent les meilleurs serviteurs. A partir de 314, admis par Constantin dans la vie officielle et légale de l'Etat Romain, ils l'ont servi avec fidélité. Depuis cette date, la collaboration des chrétiens avec l'Etat n'a plus cessé, et dès lors, comme le disait avec humour le Cardinal Pacca, dans ses Mémoires : « Les évêques ont hanté l'antichambre des rois ». Théoriciens et auxiliaires de la monarchie absolue, les catholiques ont aussi collaboré, en France, à l'Etat impérial et administratif des Napoléons, à l'exception de quelques hommes et de quelques groupes. L'Empereur n'était-il pas le nouveau Constantin ? L'alliance du trône et de l'autel parut à la majorité d'entre eux, profitable et souhaitable, et

ils ne combattirent les étatismes contemporains, les démocraties laïques ou les dictatures modernes, que lorsqu'elles s'attaquèrent directement à la morale chrétienne, à l'exercice du culte ou aux droits fondamentaux de la personne. On voit même des chrétiens accepter la dictature et la servir, à condition qu'elle respecte la religion, voire même la soutienne. Mieux encore, certains théoriciens contemporains, se réclamant du catholicisme, définissent la dictature, comme le seul moyen de défendre la civilisation chrétienne.

Cette attitude se justifie le plus fréquemment, en vertu d'une interprétation un peu simple du « Rendez à César », et d'un commentaire élémentaire du passage de saint Paul sur la soumission nécessaire au gouvernement légitime, même s'il est inique. A la limite, cette attitude repose sur l'acceptation implicite par l'élite comme par le peuple chrétien du postulat que l'Etat et la religion sont de deux ordres différents. L'Etat leur apparaît comme une réalité antérieure au christianisme, ayant son existence et son éthique propres, indépendantes de la morale commune. Dès lors, entre ces deux réalités irréductibles il peut y avoir des rapports, voire subordination de principe de l'Etat à l'Eglise, comme dans la théorie des Deux Glaives, mais il ne peut y avoir compénétration, imprégnation durable de l'Etat par l'éthique chrétienne. Les deux peuvent être séparés ou liés par un Concordat, l'Etat n'en demeure pas moins totalement étranger à la morale évangélique. Sur ce point, le Christianisme n'a pas pu, ou n'a pas su, intégrer l'Etat dans sa conception du monde. D'ailleurs, des générations de clercs ne l'ont pas voulu, préférant se retirer du monde, car « le soldat de Dieu ne se mêle pas des affaires du siècle » (II Tim. 2, 4). De ce fait, des multitudes de laïcs ont accepté de servir l'Etat sans inventaire, admettant qu'il y ait deux morales, celle du Christ et celle de l'Etat, tolérant malgré cela que l'Etat païen, hérité de l'antiquité, soit affublé de l'étiquette chrétienne, se prêtant ainsi, sans le vouloir, à une terrible confusion qui a fait porter au christianisme bien des responsabilités de l'Etat-prince qui s'est servi de lui, en prétextant le servir. Cependant, à quelques moments privilégiés de l'Histoire, les chrétiens ont cherché à remplacer l'Etat par une autre construction socio-politique, ou à en modifier le contenu, selon leur éthique propre.

Chrétienté médiévale et démocratie chrétienne

Qu'ils aient senti ou non les tensions entre l'Etat et les exigences de la morale chrétienne, certains esprits anciens ou modernes n'ont pas cessé d'être fascinés par la vision d'un Etat chrétien, calquant la cité terrestre sur la cité de Dieu. Cette tentation permanente n'a pas disparu, et aujourd'hui encore certains continuent à vouloir bâtir la Cité Catholique. Outre sa difficulté extrême de réalisation, cette perspective méconnaît totalement la liberté des hommes. Au départ, pareille construction exige une parfaite unanimité de Foi. Où trouver un tel accord dans le monde moderne, à moins de l'obtenir par la contrainte ? Un malentendu profond réside à la base d'une pareille conception : la confusion entre l'homme justifié par la mort et qui participe à la vie éternelle, donc sans plus aucun problème, et l'homme vivant, marqué par le péché, attiré par les passions, libre de son acte de Foi, comme de ses choix temporels. Si l'on persiste dans cette voie, l'on aboutit à l'hypocrisie des Etats officiellement chrétiens comme les monarchies d'Ancien Régime ou l'Espagne franquiste, qui se sont comportés et se comportent en pratique comme des Etats païens, et où la société a présenté et présente encore la même hétérogénéité d'opinions et de conduites que dans les pays politiquement sécularisés. Si l'on refuse l'hypocrisie, il faut recourir à l'ordre moral et l'on rallume nécessairement les bûchers de la Sainte Inquisition. Nulle dictature ne pourrait être plus terrible, en dehors du communisme, que celle d'un catholicisme intégriste et totalitaire.

Si nous mettons à part à cause de leur caractère particulier et limité, les constructions politico-religieuses créées par les Jésuites, chez les Guaranis du Paraguay, nous ne trouvons guère dans l'Histoire qu'une seule tentative réussie de structure socio-politique d'inspiration chrétienne, la chrétienté médiévale.

Il est à noter que son succès correspondit à un amoindrissement, voire à un évanouissement provisoire de l'Etat national, en Europe occidentale du X^e au XIII^e siècle, et qu'elle ne résista pas aux XIV^e et XV^e siècles, à la renaissance des Etats et à l'apparition de leur

L'État et la pensée démocrate chrétienne

impérialisme, alors même que l'unité de Foi n'était pas sociologiquement rompue. Dans l'univers carolingien, des groupes de clercs avaient élaboré une conception providentielle de la société. Héritiers de saint Augustin et d'Isidore de Séville, Alcuin, puis Jonas d'Orléans et Hincmar de Reims, relayés de siècle en siècle, avaient bâti un nouvel ordre socio-politique efficace qui rendait compte des structures de leur temps. Voulu par Dieu, la société devait permettre à l'homme de préparer au mieux son salut. Rassemblés dans le « *Populus christianus* » le peuple chrétien, les clercs, les moines, les soldats, les paysans avaient chacun une tâche à accomplir. Ils formaient des ordres, « *ordines* », ayant une fonction propre, un « *ministerium* ». Le roi était fait pour gouverner selon le conseil des évêques, les clercs constituaient les intermédiaires nécessaires avec Dieu, les soldats protégeaient le peuple chrétien, les paysans le nourrissaient. Tous, le roi compris, devaient obéir à Dieu et à sa loi, et les sanctions spirituelles et temporelles frappaient le contrevenant. Ainsi le souverain n'était plus que l'exécutant, le glaive d'une éthique supérieure, l'État n'existait plus indépendamment du peuple chrétien, il était à son service. Ce système pouvait s'intégrer dans un empire unitaire ou bien des royaumes distincts, ou encore des seigneuries innombrables. Plastique, il s'adaptait à une société dont la religion formait l'élément intégrateur, même si ses formes variaient selon les temps et les lieux. Le réveil du commerce, au XII^e siècle, la naissance progressive de la bourgeoisie marchande ne purent guère trouver de place dans ce cadre conceptuel. La renaissance des États nationaux, l'apparition de monarchies progressivement centralisées rendirent peu à peu caduque la réalité du système. Schématiquement, l'État de chrétienté subsista jusqu'à la Révolution, mais il n'était plus qu'un cadre sclérosé d'où la vie sociale avait fui.

Le catholicisme, le luthéranisme ou le calvinisme restèrent, selon les lieux, religions de l'État, mais le christianisme avait peu à peu cessé d'informer la vie sociale et politique.

Le monarque absolu, même s'il avait Bossuet comme théoricien, ne nourrissait plus une conception proprement ministérielle de sa royauté, mais il exerçait, sans contrôle, sur son peuple et sur son Eglise, un pouvoir que limitait seulement la tradition. Dans leur ensemble,

les catholiques acceptaient parfaitement cet état de choses, même de servir un prince absolu non-catholique, et en sens inverse, les protestants le faisaient à leur image. Au XIX^e siècle seulement apparurent des éléments de mutation. Les progrès de la démocratie politique et l'apparition des formes inhumaines de l'économie amenèrent certains catholiques, puis la papauté elle-même, à désacraliser la monarchie et le système socio-politique de l'ancien régime. Alors se manifestèrent peu à peu les conditions historiques favorables à la construction de schémas conceptuels neufs et susceptibles d'intégrer le nouvel ordre politique et social dans une vision chrétienne : les écoles de la démocratie chrétienne furent à l'aboutissement de cet effort.

Un peu partout, dans l'Europe occidentale, le nationalisme, l'étatisme se développèrent avec force à la fin du XIX^e siècle, allant crescendo jusqu'à leur aboutissement naturel, la première guerre mondiale. En même temps les conflits sociaux se multipliaient, dans l'affrontement entre l'appétit exacerbé de profit du capitalisme triomphant, et la conscience croissante, dans le prolétariat, de l'injustice sociale. Tandis que, dans les milieux catholiques français notamment, une majorité se crispait autour d'idéologies réactionnaires, rajeunies par des théoriciens comme Maurras, quelques groupes essayaient d'apporter les premières réponses politiques aux exigences du moment. En France, des hommes comme les abbés démocrates Naudin et Lemire, des mouvements comme Le Sillon de Marc Sagnier, s'efforcèrent de réconcilier doctrinalement et pratiquement la démocratie et le christianisme. Ailleurs, en Allemagne, en Belgique et en Hollande, sans aller aussi loin, des partis politiques apparurent, regroupant les catholiques, pour leur permettre de jouer un rôle actif dans l'État qui voulait ignorer ou combattre les exigences de leur morale. En Italie, les catholiques ligotés par le non *expedit* restaient à l'écart de la vie politique, laissant aux anticléricaux le soin de conduire un des États européens resté sociologiquement le plus catholique. Presque seul, dans la région de Bergame, le professeur Rezzara, l'ami de Mgr Radini-Tedeschi, le maître du jeune Giuseppe Roncalli, le futur Jean XXIII, lutta pour que « soient candidats aux élections des ca-

Jacques Maritain
« *L'Etat, vicaire du peuple* »

tholiques socialement ouverts et doctrinalement solides. » Remarquons au passage que dans les États où dominaient des majorités protestantes ou orthodoxes, aucun mouvement de cet ordre ne se manifestait dans leur sein : la désacralisation de l'État-prince n'y était pas encore entreprise. La guerre 1914-1918 se chargea de l'opérer brutalement, emportant dans la défaite les derniers tenants de l'ancien régime, la monarchie austro-hongroise, l'empire allemand et l'autocratie tsariste.

Le développement des dictatures fascistes et les progrès du communisme entre les deux guerres provoquèrent la secousse déterminante qui stimula penseurs et hommes politiques européens à élaborer un nouvel ordre. Auprès des chrétiens, les États-princes avaient bénéficié de la tradition médiévale et ils avaient, au moins en principe, maintenu leur adhésion ou leur protection aux Eglises et à la morale chrétienne. Le communisme et les dictatures ne se prêtèrent pas à cette pétition de principe. Fondés sur des idéologies athées ou anti-religieuses, non seulement ils combattirent le christianisme, mais encore ils s'efforcèrent d'arracher de la société, les structures, les institutions, les pratiques suscitées par l'influence évangélique. Il devenait impossible aux chrétiens conscients d'accepter les régimes de dictature. Par ailleurs, ces États se rendirent coupables de crimes contre l'humanité, dont l'horreur fut décisive pour la grande masse des chrétiens, même politiquement peu formée. Dans cette phase de résistance intellectuelle,

puis de clandestinité armée, s'élabora dans l'Europe occidentale et centrale la doctrine et les équipes de la démocratie chrétienne. Mais ce phénomène ne s'est pas produit en Union Soviétique. La dictature s'y manifesta de façon plus totale et plus cruelle qu'ailleurs. Mais cela ne suffirait pas à expliquer l'absence de réaction politique des chrétiens. Il faut l'attribuer à deux causes : l'inexistence de la tradition démocratique — le peuple russe est passé de l'autocratie tsariste à la dictature communiste — l'effacement politique total de l'Eglise orthodoxe russe, traditionnellement aux mains de l'Etat. Le concordat de fait, entre le patriarcat de Moscou et le gouvernement du Kremlin, établi pendant la seconde guerre mondiale, exclut d'ailleurs pour l'avenir une évolution semblable à celle de l'Europe occidentale.

L'Etat-prince étant définitivement détruit, l'Etat-mythe des dictatures, incompatible avec le christianisme, les conditions étaient devenues favorables pour une élaboration chrétienne de la démocratie politique. Elles n'avaient pas été réunies jusqu'alors ; ce qui explique l'échec de Lammenais au début du XIX^e siècle, tout comme le caractère imprécis et romantique de sa réflexion politique. Les temps n'étaient pas mûrs. Cette remarque souligne le caractère relatif de la démocratie chrétienne, sa nature historique et contingente. Ses théoriciens n'en veulent pas faire la cité chrétienne par excellence, une création de caractère religieux, définitive et dogmatique. A la différence de la chrétienté médiévale, dont l'ossature en ordres reposait sur une analyse théologique et s'organisait en une structure théocratique, la démocratie chrétienne se fonde sur une étude du réel politique et s'organise en fonction des exigences de la morale évangélique, adaptée aux besoins du temps et du lieu. A la lumière des impératifs chrétiens, la démocratie chrétienne s'est élaborée à partir des réalités de l'histoire contemporaine. Comme le dit remarquablement Jacques Maritain : « Il ne s'agit pas de prétendre que le christianisme est lié à la démocratie, ce qui est faux, mais de constater que la démocratie est liée au christianisme, considéré comme énergie historique au travail dans le monde. » La démocratie d'inspiration chrétienne ne prétend pas épuiser les incarnations temporelles du christianisme. A l'intérieur de la pensée politique chrétienne,

elle se présente comme une école parmi d'autres, qui se définit, par exemple, par opposition à l'école autocratique et hiérarchique de Charles Maurras. De ce fait aussi la démocratie chrétienne ne se définit pas comme un régime total et exclusif, elle s'ouvre, en tant que formation politique ou gouvernementale, aux hommes qui ne croient pas à la transcendance du christianisme, mais qui acceptent ses valeurs civilisatrices. Elle rejette le postulat de l'unanimité spirituelle de la nation, elle renonce à bâtir la cité terrestre à l'image de la divine, elle répudie la contrainte de l'Etat confessionnel, pour se développer dans la société pluraliste où voisinent les familles spirituelles et les groupes politiques. L'originalité de la démocratie chrétienne est d'avoir tenté, et en grande partie réussi, ce que d'autres penseurs ou mouvements contemporains ont fait sur le plan de la science et de la philosophie, la synthèse entre les démocraties et les valeurs chrétiennes. Intégrer les chrétiens dans la société démocratique, unir harmonieusement les exigences de la morale chrétienne et l'idéologie démocratique, développer dans les structures une action qui concilie les deux, ont été les grandes préoccupations des penseurs des mouvements démocrates chrétiens. Cela a entraîné une nouvelle vision de l'Etat et de la société, uniforme dans ses grandes lignes, mais variables dans ses réalisations pratiques, car les besoins ne sont pas les mêmes partout et les problèmes ne se posent pas identiquement aux démocrates chrétiens de l'Europe occidentale, ou à ceux de l'Amérique du Sud. Une identité de préoccupations, une façon d'aborder les problèmes caractérisent la démocratie chrétienne, beaucoup plus qu'une unité systématique d'action politique.

L'Etat dans la pensée démocrate chrétienne : personnalisme, pluralisme, participation

L'Etat, dans la pensée démocrate chrétienne, se définit par opposition à l'Etat-mythe ou à l'Etat-prince. Il n'est pas une personne, morale ou physique, distincte de la totalité des citoyens, et qui existe, face à une collection d'individus, sans liens entre eux, Etat que l'on sert pour lui-même, auquel on sacrifie la justice, la vérité, la liberté ! L'Etat n'est

que l'expression organisée de l'ensemble des citoyens, son autorité ne vient pas d'ailleurs que du peuple, il ne peut en être séparé ou avoir des intérêts différents des siens : « En dernière analyse, précise Jacques Maritain, nul pouvoir terrestre n'est l'image, ni le vicaire de Dieu. Dieu est la source même de l'autorité dont le peuple investit les hommes ou les organes (de l'Etat) ; mais ils ne sont pas les vicaires de Dieu. Ils sont les vicaires du peuple, et ils ne peuvent être divisés du peuple par aucune propriété supérieure essentielle. » L'Etat sert l'homme, l'homme ne sert pas l'Etat. Le bien commun de la communauté est la seule fin, le seul but de l'Etat. La gloire de l'Etat, sa grandeur ne sont que des manifestations du mythe païen de l'Etat, qui n'ont aucune signification dans une perspective chrétienne. Le fondement de la société et de l'Etat est la personne, la conception démocrate chrétienne est d'abord personnaliste. L'ensemble des personnes qui constituent le peuple détiennent la souveraineté, chacune possède donc un fragment de la souveraineté populaire, chacune est libre de l'exprimer et responsable de son expression. Personnaliste, la conception démocrate chrétienne de l'Etat tend à développer au maximum la participation et la responsabilité de chaque citoyen.

Marc Sangnier dans l'Esprit démocrate affirmait cette conviction avec force : « La démocratie est l'organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité civiques de chacun en lui permettant dans la mesure de ses capacités et de ses forces de prendre une part effective à la direction des affaires communes. Pour être en démocratie, il ne suffit pas d'être gouvernés par de bonnes lois sociales, de bénéficier d'une législation ouvrière tutélaire, il importe que chaque citoyen soit le gardien de la chose publique, qu'il collabore effectivement à l'œuvre commune, et que, alors même qu'il demeurerait attaché aux plus humbles emplois, il se rende exactement compte qu'il y collabore. » Cela implique, pour les démocrates chrétiens, la conception d'une démocratie authentiquement populaire, d'une démocratie personnaliste, communautaire et pluraliste, opposée à l'individualisme libéral, comme au collectivisme marxiste. C'est ce que précisait Georges Hourdin en 1947 : « Si nous réclamons une démocratie populaire, ce n'est pas sans

L'État et la pensée démocrate chrétienne

raisons doctrinales... et sans références à l'histoire de nos idées : nous voulons dire par là que nous sommes résolus à bâtir en France une République dans laquelle c'est le peuple réuni dans ses groupements naturels qui anime et porte l'État. »

La démocratie d'inspiration chrétienne implique donc le rejet du mythe révolutionnaire de la souveraineté nationale pour lui substituer la notion de souveraineté populaire. Marc Sangnier déclarait déjà, au IV^e Congrès du « Sillon », le 26 février 1905 : « La République que nous voulons n'est pas semblable à cette monarchie décapitée que le parlementarisme nous fournit : la République démocratique sera celle où chaque citoyen sentira qu'il a une part du pouvoir ». Cela implique que si le peuple est souverain, ses représentants ne le sont plus. Ils sont là pour exprimer la volonté générale et pour chercher à exécuter les aspirations du peuple en les traduisant par des lois bienfaisantes : « Le peuple souverain, s'écriait François de Menthon, à la tribune du Parlement le 10 avril 1946, ne peut plus abandonner pendant une longue période et de façon irrévocable, la charge de sa destinée à des représentants élus, en leur donnant une sorte de blanc-seing pour quatre ou cinq ans. » Dans cette perspective, l'utilisation du référendum législatif, comme il est d'usage en Suisse, permet l'expression plus fréquente de la souveraineté populaire. Mais son initiative doit appartenir aussi bien au pouvoir législatif qu'au pouvoir exécutif, sinon elle peut devenir une arme redoutable entre les mains du chef de l'État et fonctionner comme un plébiscite. Dans cette même perspective, l'élection du chef de l'État par les citoyens paraît s'inscrire naturellement parmi les prérogatives de la souveraineté populaire.

Mais si la souveraineté populaire tend à limiter les pouvoirs des représentants de la nation, il n'entre pas dans sa logique de réduire la vie politique à un recours plus ou moins fréquent au référendum législatif ou à l'élection du président au suffrage universel. Si elle se limitait à un dialogue entre les citoyens et le pouvoir, nous retournerions très vite dans un régime de démocratie formelle, le pouvoir disposant avec la radio, la télévision, le cinéma, la presse, d'assez de moyens pour persuader aux individus d'aller dans le sens où il veut, en leur donnant l'impression d'agir dans leur propre sens. Pour

s'exprimer avec efficacité, la démocratie a besoin de structures intermédiaires, de groupes : « Entre la démocratie individualiste issue du radicalisme jacobin, écrivait Raymond Laurent, et la démocratie étatiste, il y a place pour une démocratie populaire, reconnaissant l'existence de groupes intermédiaires, les uns naturels, les autres libres. Les groupements doivent être pourvus d'un statut légal qui les érige en institutions juridiques et dotées d'une représentation régionale et nationale qui disposera d'un pouvoir consultatif et même réglementaire. » La démocratie de groupe implique donc, à la limite, à côté de l'assemblée politique, une représentation valable des groupements professionnels, des organismes économiques, des corps scientifiques ou culturels, des familles, des collectivités régionales et locales, etc. On pourrait donc supposer deux sources à la souveraineté populaire : le suffrage universel des individus-citoyens, le suffrage représentatif des personnes-citoyens. La grande objection faite à l'idée de ce second suffrage personnalisé et à l'assemblée qui pourrait en sortir, est qu'il n'exprimerait que des intérêts particuliers. Mais ne vaudrait-il pas mieux intégrer l'expression de ces intérêts dans le système politique, plutôt que d'en voir la pression s'exercer clandestinement sur les assemblées élues au suffrage universel ? Dans un régime où le seul suffrage exprimé reste politique, se manifestent sans cesse des signes de frustration des individus et des groupes qui, incapables de faire entendre à un niveau efficace leurs revendications, ont recours à la violence ou à la corruption. D'ailleurs, en refusant de voir cette réalité, on laisse les parlementaires se spécialiser dans la défense des intérêts locaux de leur circonscription. Il y a le député-paysan, le député-ouvrier, le député-viticulteur ou betteravier. L'intérêt général ne souffre-t-il pas de cet état de fait ? La notion de suffrage universel, comme source unique de la souveraineté populaire, n'est-elle pas un héritage jacobin, une implication de la démocratie individualiste et représentative ? A vouloir la conserver intangible, on sclérose l'exercice de la démocratie. Si l'individu a un suffrage indifférencié, qui est le suffrage universel, la personne engagée dans des groupements et des activités divers peut exercer, à ce titre, un autre genre de suffrage, dans un cadre qu'il faudrait déterminer. Un relais interné-

naire pourrait permettre à ce suffrage de donner un cadre vivant à ces collectivités régionales qui ont tant de mal à s'individualiser dans un État centralisateur.

Personnaliste et communautaire, la démocratie chrétienne se définit de ce fait comme pluraliste. Plaçant la personne libre, à la base du système démocratique, elle reconnaît et encourage le regroupement des familles spirituelles et politiques en partis. Le système multipartis et un régime proportionnaliste d'élection apparaissent comme des conséquences logiques de sa doctrine, les traditions historiques et les besoins du moment pouvant aboutir à des législations diverses sur ce point.

Cette conception pluraliste et personnaliste de la démocratie qui est celle de la démocratie chrétienne est-elle susceptible de résoudre les difficultés actuelles du gouvernement démocratique, d'intégrer dans un ensemble politique les problèmes nouveaux qui naissent constamment de l'évolution de notre société ?

Nous constatons l'échec de la démocratie cantonnée au politique, limitée au geste électoral. Un peu partout, la seule substitution pratique importante par rapport à l'Ancien Régime a été le choix des gouvernants et des législateurs par le peuple. Mais à partir de leur élection les magistrats démocratiques ont gouverné et légiféré comme ils l'auraient fait dans la monarchie. Le citoyen n'est pas vraiment associé à la gestion des affaires publiques.

Démocratie de participation, la démocratie d'inspiration chrétienne doit mettre au premier plan dans son action à venir le développement de l'intégration politique des citoyens dans l'État. Cela suppose la reconstitution d'une instruction civique à tous les niveaux de l'enseignement. Après l'École, les partis doivent devenir des instruments de formation politique. Expression particulière du bien commun, le parti doit, à l'intérieur de la démocratie, instruire les citoyens pour entreprendre la conquête et l'exercice du pouvoir.

Dans cette perspective, l'État cesse d'être un prince ou un mythe, pour devenir un « État éducatif », selon l'expression élaborée par M. Rovin dans son livre récent, *Une Idée neuve, la démocratie*. Non que l'État distribue ou impose une doctrine, mais parce que populaire dans son essence, il appelle tous les citoyens à participer à sa vie et à son fonctionnement, il stimule tou-

Philippe le Bel ou l'Etat-Prince « Le Roi est Empereur en son royaume »

tes les initiatives d'éducation et d'activités politiques. Cela implique qu'il reconnaisse le pluralisme profond du système démocratique et renonce en conséquence à certains monopoles jusqu'alors exercés dans des Etats très centralisés comme la France : celui de l'Université ou de la radio-télévision, par exemple. Soustraire un domaine à l'Etat ne veut pas dire le confier nécessairement à des intérêts privés. Cela était vrai et le reste dans la démocratie individualiste et libérale qui ne connaît que deux réalités : l'Etat et les individus. Dans la démocratie pluraliste, les groupes assurent les relais entre les personnes et l'Etat, et c'est à leur représentation qu'incombe la gestion de certains organismes jusqu'alors laissés à l'Etat ou aux intérêts privés. L'Etat conservera alors, grâce notamment

au Plan, un rôle essentiel de coordinateur, pour lequel il a vocation. Ainsi, la nécessaire autonomie de l'Université ne peut avoir pour conséquence, le développement arbitraire des études, dans des secteurs déjà pléthoriques. L'Etat doit fournir à ses dirigeants toutes les informations statistiques nécessaires pour pouvoir intégrer dans le Plan l'activité de l'Université et la formation des cadres intellectuels de la nation. La démolition de l'Etat-mythe ne doit pas aboutir à la création de féodalités nouvelles.

La montée de la participation démocratique et du sens de la responsabilité politique doit permettre de démanteler progressivement dans notre société l'étatisme, et de substituer à une société étatisée une société autostructurée, intégrant les citoyens à la vie de la Cité.

Structure antérieure au christianisme,

l'Etat s'est inséré dans la civilisation chrétienne, sans se laisser imprégner par elle. Ses techniques, sa morale, ses besoins, ont presque toujours prévalu dans l'exercice du pouvoir sur les exigences de la morale évangélique. De ce fait, sauf par un abus intolérable, l'on ne peut parler d'Etat chrétien. Pareille construction repose sur la contrainte ou sur l'hypocrisie, sauf dans le cas théorique d'une parfaite unanimité de Foi. La conception ministérielle de la société qui a assuré l'équilibre de l'univers médiéval, a correspondu en fait à l'affaissement, quasi total de l'Etat en Europe Occidentale, du X^e au XII^e siècles. Le succès relatif de cette formule ne doit laisser aucune nostalgie : elle ne répondrait plus en aucune manière aux structures sociales et mentales de notre temps. La démocratie d'inspiration chrétienne peut, en revanche, constituer une incarnation efficace des exigences de la morale chrétienne dans le domaine politique contemporain. De la démocratie politique, issue de la Révolution française, elle conserve les mécanismes du suffrage universel des individus, comme une source de pouvoir, la règle majoritaire, le pluralisme, mais elle développe la construction, en lui donnant pour base la personne comme seconde source de pouvoir, en prenant les groupes comme moyens d'expression démocratique. Populaire, la démocratie chrétienne réintègre l'Etat dans le peuple en lui retirant sa souveraineté absolue, en le limitant à un rôle d'exécution et de coordination. Dans le même temps, elle s'efforce de faire participer chacun à la vie publique, en démultipliant au maximum les rouages démocratiques. Portée au pouvoir dans des situations révolutionnaires, comme en France ou en Italie, placée devant des tâches de reconstruction nationale comme ce fut le cas dans tous les pays d'Europe, la démocratie chrétienne n'a pas toujours pu modifier aussi radicalement les structures de l'Etat et de la société. Elle a porté des coups décisifs à la souveraineté extérieure des Etats européens, en créant les communautés économiques des Six, plus qu'elle n'a modifié les prérogatives intérieures des Etats, pour donner une dimension vécue à la démocratie. A peu près partout, elle a réussi à intégrer les chrétiens dans le régime démocratique, il lui faut maintenant intégrer des citoyens responsables dans un Etat démocratique.

Jean CHELINI.

LOUIS XIV

un homme dans l'Univers

par Pierre GOUBERT

Créée et dirigée par deux des plus remarquables représentants de la jeune école historique française, François Furet et Denis Richet, la collection « L'Histoire sans frontières » marquera sans nul doute une date importante dans ce qu'on pourrait appeler l'histoire de l'Histoire. Elle se propose en effet de publier, à l'usage d'un public non spécialisé, des ouvrages dont le caractère commun est de concevoir la recherche historique comme la synthèse de toutes les sciences humaines. Comme, après Michelet, Lucien Febvre, Marc Bloch et Fernand Braudel n'ont cessé de le souligner, la matière de l'histoire, c'est l'homme. L'économiste l'étudie dans son travail, le psychologue dans ses rapports avec ses semblables, le politicien dans sa participation à la vie de la cité, l'historien de l'art ou de la littérature dans son incarnation culturelle. Mais au-delà des chercheurs singuliers, il appartient à l'historien de restituer à l'aventure humaine sa dimension globale. Tel est le sens de « L'Histoire sans frontières », collection publiée aux Editions Fayard.

Après « La philosophie des lumières » d'Ernest Cassirer, rugueuse et irremplaçable analyse des sources de l'esprit moderne, après « L'Europe des Princes éclairés » de Léo Gershoy et le très original essai d'Eric Hobsbawm sur les « Primitifs de la révolte dans l'Europe moderne » paraît aujourd'hui le quatrième volume de cette collection « Louis XIV et vingt millions de Français ». Le propos de ce livre, troublant à bien des égards parce qu'il touche à un règne que les Français regardent toujours avec un œil passionné, c'est, comme l'écrit son auteur Pierre Goubert, de « confronter Louis à son royaume et à son temps, de poser l'éternel problème du grand homme dans l'histoire ».

De cet essai qui, à propos du XVII^e siècle aborde un problème psychologique et sociologique de tous les temps, nous avons extrait le dernier chapitre, vaste regard d'ensemble sur l'homme et son règne.

Lucien Febvre, l'un des guides de l'école historique française, écrivit un jour que l'historien n'avait point à « prononcer la sentence... à s'ériger en juge suppléant de la vallée de Josaphat ». Il répétait souvent que le péché majeur de l'historien était le péché d'annochronisme; et pourtant il professait aussi que l'Histoire est « fille de son temps », qu'aucun de ses artisans ne pouvait s'abstraire des soucis, des courants de pensée, du « climat » de son époque. On pourrait également soutenir qu'une certaine passion est nécessaire à l'historien; que les œuvres les plus vibrantes et personnelles demeurent les plus vivantes et fécondes, ne serait-ce que par les réfutations qu'elles inspirent, et surtout par le travail d'analyse et d'obscur recherche — sans quoi rien n'est sérieux — qu'elles provoquent inévitablement.

Laissons aux souverains juges, de Josaphat ou d'ailleurs, l'exclusivité ou le ridicule de la sentence à prononcer

sur le filleul de Mazarin; et d'ailleurs, qui juge Louis-Dieudonné se juge surtout lui-même. Mais, pour qui essaie d'être un historien de bonne volonté, une question ne saurait être éludée, qui paraît une authentique question d'historien: quelles furent, exactement, la portée et les limites de l'action personnelle du roi Louis durant cinquante-cinq longues années, cinquante-cinq secondes de l'histoire du monde?

L'ACTION DU ROI : LE DOMAINE RÉSERVÉ

Dès 1661, il le proclame en ses Mémoires, Louis voulut être le seul à décider en tous domaines; il revendiqua fermement, à la face du monde et pour la postérité, la responsabilité de tout ce qui se ferait sous son règne.

Malgré un travail acharné, il fut amené assez tôt à confier à quelques commis la direction effective de certains services, comme les finances ou le commerce, quitte à prendre lui-même les grandes décisions. En revanche, il s'est attaché de manière complète et persévérante — mais pas toujours également persévérante — à certains secteurs de son métier de roi. Il est ainsi permis de distinguer, durant le règne, une sorte de domaine propre que se réservait le monarque — domaine qui a pu varier —, tout le reste demeurant néanmoins dans sa « mouvance ».

Jeune, Louis s'était bien juré que son siècle et toute la postérité s'entretenaient de ses exploits. Si c'eût été là un simple vœu, et non une intime certitude, l'on pourrait dire qu'il fut largement exaucé.

Bouillant cavalier, il brava les rois par ses gestes de magnificence, les confondit par l'éclat de son entourage, de ses fêtes, de ses carrousels et de

Il a laissé de la monarchie une image admirable, mais déjà ridée, sinon périmée au moment de sa mort

ses maîtresses ; nouvel Auguste, il prétendit un moment être le seul mécène. Jusqu'en 1672, ses exploits de toutes sortes paraissent avoir hypnotisé l'Europe, tandis que l'écho de sa jeune renommée se répandait jusque chez les « barbares » d'Asie. Sept ou huit années encore, l'armée de Le Tellier et de Turenne parut presque invincible, pendant que la jeune marine de Colbert et des grands chefs d'escadre brillait autour de la Sicile. Puis, l'Europe s'étant ressaisie, Louis étonna par sa résistance, voire par sa souplesse. Vieillissait-il, glissait-il à la dévotion et à l'isolement courtisan ? Il stupéfiait encore par la splendeur de sa résidence versaillaise, la volonté d'être un « nouveau Constantin » tout en s'opposant au Pape, puis de s'allier avec lui pour « purifier » la religion catholique. A demi-mourant, il impressionnait encore l'ambassadeur anglais, qui protestait parce qu'un nouveau port français se construisait auprès de Dunkerque ruiné.

Mort, il devient une espèce de mannequin symbolique, que chacun prétend annexer en l'habillant des oripeaux de son choix. Au nom de « son » siècle,

il sert à Voltaire d'argument polémique contre Louis XV. A l'opposé, il incarne pour longtemps le despotisme guerrier, intolérant et sanguinaire : même les Bourbons du XIX^e siècle préférèrent se référer au « bon roi Henri » et à son panache blanc, ou au « martyr » du 21 janvier. La grande école historique qui occupe les années 1850-1914 ne le ménage pas, mais étudie exemplairement son entourage et son règne. Au XX^e siècle, les académiciens royalistes, Bertrand, avec une naïveté superbe, Gaxotte, avec plus de talent et de perfidie, en font le symbole de l'Ordre, de la Grandeur, de la Patrie, voire de la Vertu. Parallèlement, l'enseignement de Lavisse, hostile, mais avec beaucoup de nuances et une science jamais égalée, l'emporte encore dans la tradition universitaire et scolaire. Enfin de jeunes historiens, fortement influencés par des philosophes, des sociologues et quelques économistes, dédaignent la personne et l'entourage royal — livrés aux grimaces appointés de l'historiette et du scandale — pour soulever des problèmes qui transcendent, pensent-ils, l'événement et l'individu : les institutions, les structures mentales, les formes de la

piété, les groupes sociaux, les grands mouvements et les forces profondes de l'économie. Pendant ce temps, le « grand public » subit des parolotes sur le « classicisme », cette illusion, sur Versailles et sa « signification », le Masque de fer, l'affaire des Poisons, les maîtresses successives et simultanées et la « politique de grandeur ».

Depuis exactement trois siècles, Louis XIV continue donc de subjuguier, d'hypnotiser, de hanter. « Tout l'univers et tous les siècles » gardent donc bien son souvenir, qui n'est pas toujours celui qu'il prétendit laisser. De ce point de vue, l'action personnelle de Louis a parfaitement réussi ; simplement, le mépris et la haine montent vers sa mémoire avec autant de persévérance que l'encens des adorateurs ou la piété des imitateurs attardés.

Dans sa volonté personnelle d'agrandir le royaume, succès du Roi : les pays qui forment sensiblement le département du Nord, Strasbourg, la Franche-Comté, la « ceinture de fer », évidentes réussites ; Paris, ainsi, est mieux protégé de l'invasion. Mais tout cela est acquis dès 1681 et, par la suite, seulement

confirmé, sauvé ou diminué. On a même pu soutenir que, dans la forte position qui était la sienne en 1661, parmi tant de rois jeunes, mal assurés ou incapables, de plus grands espoirs auraient été permis : annexion des Pays-Bas espagnols, mais Hollande et Angleterre surent toujours l'interdire ; de la fragile Lorraine, où Louis est moins puissant en 1715 qu'en 1661 ; et, avec un peu d'astuce ou de souplesse, de la Savoie, de Nice... Ne parlons pas des colonies, dont il se préoccupe peu, les abandonnant aux trafiquants, aux aventuriers, aux prêtres et à quelques commis. Il se contenta de perdre une Antille et les portes du Canada, tandis qu'une poignée de hardis compagnons tentait de lui donner un empire en Amérique et un autre dans l'Inde.

Chef absolu, d'un bout à l'autre, de la diplomatie et des armées, il y fut bien servi, tant qu'il utilisa ceux qu'avaient distingués Mazarin et Richelieu, mais se ridiculisa souvent en leur désignant d'indignes successeurs. Il n'était en rien homme de guerre. Son père et son aïeul respiraient avec délices la fumée des camps ou l'ivresse de l'attaque. Il préféra toujours les grandes manœuvres, les parades et les sièges sans danger au feu des batailles ; puis, l'âge venu, la stratégie de cabinet. Secret, patient, subtil pour combiner des alliances, nouer des intrigues, dénouer des coalitions, il gâcha tous ces dons par des coups d'orgueil intempestifs, des brutalités risquées, des attaques en pleine paix. Cet agresseur-né paraît plus grand, en fin de compte, dans l'adversité que dans le triomphe. Mais il en imposa toujours à ses contemporains, qui toujours éprouvèrent à son égard des sentiments tranchés et violents : admiration, crainte, haine, secrète envie...

Si, bon libertin et piètre théologien, il négligea d'abord les affaires religieuses, il en fit, à partir de sa quarantième année, l'un des « secteurs réservés » auxquels il s'attacha le plus. Dans ce domaine, échec total. Opposé à Innocent XI, grand pape impérieux et pro-janséniste, il dut s'incliner et, de fureusement gallican, devenir ultramontain jusqu'à importuner les pontifes suivants. Antijanséniste par politique plus que par doctrine, il ne réussit, malgré des violences répétées, qu'à renforcer la secte, à l'unir aux gallicans du Parlement et de la Sorbonne et aux prêtres richéristes abaissés par l'édit de 1695. L'extirpation de l'« hérésie de Calvin » aboutit, quoi qu'on prétende parfois, à l'affaiblissement du royaume, au renforcement des voisins, à un redoutable concert de haines nationales et européennes, feintes ou sincères. En fin de compte, les « religionnaires » se convertirent peu ou se rétractèrent, résistèrent, se révoltèrent, appelèrent l'ennemi et replantèrent tranquillement

les églises du Midi, tandis qu'à Paris les grands hommes d'affaires huguenots étaient largement tolérés, parce que indispensables. Sans doute la contre-réforme catholique progressa-t-elle sensiblement durant le règne, grâce aux missions, aux séminaires enfin créés, aux curés jansénistes, pasteurs admirables, mais enfin les principaux fondements en avaient été plantés bien avant 1661.

Pendant quinze ou vingt années, Louis voulut rassembler autour de sa personne l'élite des écrivains et des artistes. Dans ce domaine, Colbert — qui avait appris ce métier auprès de Mazarin — l'aida considérablement, tant qu'il eut du pouvoir et de l'argent. À partir de 1673, les crédits se rarifièrent ; à partir de 1689, ils devinrent très médiocres, et une magnifique création comme les Gobelins faillit sombrer en 1694, année sinistre ; d'autre part, Louis concentra très tôt ses efforts sur l'ensemble versaillais, puis sur Marly, négligeant le reste. Après 1680, le mécénat d'ensemble échappa à la monarchie ; la pensée se diversifia, se libéra, tous les thèmes du XVIII^e siècle apparaissent, tandis que l'esprit critique et la science en rapide progrès ébranlent les vieux dogmatismes : à ce moment, Louis ne s'occupe plus réellement des choses de

La Fontaine). Par la suite, chargé de soucis, moins bien secondé, figé d'ailleurs dans ses goûts et refusant l'évolution des mœurs et des idées, il s'est entêté, ou a franchement renoncé. Le mécénat du prétendu « grand siècle » par le prétendu « Grand Roi » : un feu d'artifice d'une quinzaine d'années.

Si le détail de l'exécution en fut confié à la piétaille des commis, l'abaissement de tous les grands « Corps et Estats » du royaume demeura le souci constant de Louis, fils de la Fronde. Méprisées, avilies, taillables à merci, les compagnies d'officiers ; anéantis, les Parlements, les Etats, les communes et les consulats ; réduits à implorer ses grâces, les superbes nobles, naguère comploteurs et instigateurs des révoltes provinciales ; courtisan, presque tout le clergé ; domestiquée et écartée des Conseils, toute l'ancienne noblesse ; méprisée, quoique bradée à vil prix, la nouvelle ; massacrés enfin, les Béarnais, les Catalans, les Cévenols, les Bordelais, les Poitevins, les Bretons surtout, et tant d'autres qui s'obstinaient encore en des émotions hors de saison. Une aussi rude mise au pas devait provoquer, par son exagération même, des réactions forcenées : la nouvelle Régence et le siècle nouveau en procurèrent, on le sait, d'éclatantes occasions.

Chef d'une dynastie qu'il faisait remonter à Charlemagne, et qui était forcément la première du monde, Louis soutint avec hauteur les intérêts et la dignité de toute sa famille. Ce fut pour son petit-fils, en dernière analyse, qu'il engagea et continua la guerre de Succession d'Espagne. L'avenir de Philippe V assuré, il se préoccupa de survivre à travers ses derniers descendants, légitimes et illégitimes, par ce testament de 1714, retouché en 1715, cassé le lendemain de sa mort, dont on peut se demander s'il fut l'œuvre d'un obstiné, d'un inconscient ou d'un désespéré...

Gloire perpétuelle, agrandissement et hégémonie au-dehors, maîtrise à l'intérieur de toute la vie politique et administrative, de la religion, de la société et de la pensée, défense de la dynastie et de la succession : tels furent les domaines, immenses, que Louis osa réserver, souvent ou toujours, à sa compétence et à sa décision. Les résultats obtenus offrent un mélange de réussites éclatantes, de réussites partielles ou provisoires, de demi-échecs et de déroutes totales.

C'est qu'après tout, quels que fussent son courage, son application, son opportunisme fréquent et son sens de la grandeur, il n'était qu'un homme, avec un honorable et variable mélange de vertus et de faiblesses. Et puis, la qualité de ses ministres varia, ses agents d'exécution manquèrent souvent de moyens de persuasion, et les forces qui s'opposaient à sa volonté et à sa gloire

l'esprit, si ce n'est pour tenter de contrecarrer quelque « nouveauté » suspecte. Mais, durant une quinzaine d'années, une heureuse assemblée de génies a comme illuminé la belle période du règne. Le Roi jeune a montré du goût, parfois de l'audace ; il y avait en lui un très grand « honnête homme », au sens de l'époque, capable d'apprécier, de distinguer, d'imposer (même Molière) et parfois de tolérer (même

montaient de toutes parts. L'action de ces commis et l'étude de ces forces antagonistes restent à examiner.

LA RESPONSABILITÉ DU ROI : LE DOMAINE DES COMMIS

Le plus souvent, parfois en permanence, le détail des affaires et un certain nombre de secteurs de l'administration ont été délégués à des commis, nommés par le Roi, responsables devant lui. Louis adopta rarement l'attitude assez lâche qui consiste à rejeter un échec sur des sous-ordres ; il ne se laissa aller à cette petitesse que vers la fin, notamment avec les évêques. Tout ce qui fut fait sous son règne le fut sous son nom : la responsabilité indirecte de Louis dans les affaires déléguées est égale à sa responsabilité directe dans les affaires réservées. Les deux secteurs ne pouvaient d'ailleurs qu'être étroitement liés.

A une politique de grandeur et de prestige, il fallait une administration efficace et obéie, des moyens militaires et des moyens financiers. Nous avons toujours, dans notre livre, suivi, au fil des ans, l'effort des uns et des autres en ce domaine. Un bilan s'impose désormais.

Pour porter au loin les ordres du Roi et battre en brèche la foule enchevêtrée des pouvoirs locaux, on a répandu, installé et renforcé un réseau d'une trentaine d'intendants, hommes du Roi émanés des Conseils du Roi, aidés par des correspondants, des commis, des sub-délégués, nombreux et organisés en 1715. A cette date le système est bien en place, à peu près accepté (même en Bretagne), souvent respecté, parfois obéi. Parfois seulement, il suffit de lire la correspondance des intendants pour perdre rapidement, à cet égard, les illusions entretenues par les manuels vieillissés ou la petite histoire anecdotique. La force d'inertie, la difficulté des communications, les traditions d'indépendance provinciale, les coutumes et privilèges inébranlables, tout cela demeure singulièrement vivace. L'avisé disait que l'absolutisme était tempéré alors par la désobéissance ; dans les provinces lointaines et au fond des campagnes, on pourrait presque renverser la formule. Personne ne nie cependant qu'un pas en avant ait été fait, que la belle administration de Louis XV et de Napoléon ne soit déjà en germe dans les progrès réalisés entre 1661 et 1715. Quelques-uns des grands corps qui, par la suite, donnèrent le ton et l'exemple aux autres, sont même en place : l'enregistrement, les hypothèques, la poste, les ponts et chaussées ; les premiers, il est

vrai, à titre de moyens fiscaux, le dernier à l'état embryonnaire et le troisième sous forme de service affermé.

Dans un domaine adjacent, mais capital, un gros effort a été accompli par des ministres et des juristes pour unifier le droit français, mettre le droit royal au-dessus des coutumes locales, simplifier l'énorme fatras de la jurisprudence. Rappelons, à cet égard, les codes de Colbert et quelques grands recueils de droit et de pratique, comme ceux de Ricard, de Domat, de Savary. Mais ces beaux travaux s'accordent-ils avec l'esprit du temps, la marche quotidienne de la justice ? Chaque petite province persiste à juger selon sa propre coutume, rédigée et fixée au XVI^e siècle, puis couverte de gloses ; la loi royale n'est

qu'une loi parmi d'autres ; elle a besoin d'un enregistrement par les Cours souveraines, qui savent admirablement traîner et biaiser, puisqu'elles ne peuvent refuser ; et d'ailleurs les textes royaux s'appliquent rarement à tout le royaume, y compris la révocation de l'édit de Nantes ; telles ordonnances sur le « denier » (taux d'intérêt maximum) varient d'une province à l'autre, et sont aisément tournées ; quant aux ordonnances monétaires, chaque particulier les accommode à son intérêt : les marchands ont leurs « équivalences » et leurs taux propres, et le moment approche où l'on inscrira froidement, dans un simple contrat de fermage : « nonobstant le fait du Prince », en ce qui concerne les modes de paiement. Quant aux trop fameux règlements de Colbert et de ses épigones, on a vu, en passant, à quel point, ils pouvaient être ignorés et journellement violés dans une ville, Beauvais, éloignée de Paris de moins de vingt lieues. Trop d'intérêts, d'habitudes, de routines, de privilèges s'opposaient à l'application de la législation royale. Le gros effort de centralisation et d'unification qui fut entrepris n'a que partiellement réussi. Mais il a préparé le terrain aux grands législateurs et unificateurs du XVIII^e siècle, surtout de la Révolution et de l'Empire.

Des moyens de la gloire et de la puissance, l'un, la diplomatie, est affaire de

personnes plus que d'institutions. Bien avant le « grand règne », existait une grande tradition, que suffisent à évoquer les noms de Servien, de Lionne, d'Avaux, sans compter les deux admirables cardinaux-diplomates. Ceux-là, leurs commis, leurs successeurs et tous leurs enfants ont continué la tradition. En des styles divers, les diplomates de Louis furent parmi les meilleurs d'Europe ; mais ils se heurtèrent, du côté hollandais, britannique, et même romain, à de brillants adversaires. Deux nouveautés, peut-être : une certaine « institutionnalisation » de la « carrière », et surtout l'introduction, à un niveau plus élevé, de négociateurs qui jusqu'alors avaient agi dans une certaine obscurité : les grands marchands du royaume, comme le Rouennais Mesnager.

Sortie du néant, ou presque, par Colbert qui lui donna ses arsenaux, ses charpentiers, ses artilleurs, ses talentueux décorateurs, ses meilleurs capitaines et son personnel renouvelé par l'inscription maritime, la marine royale s'illustra surtout de 1672 à 1690. Faute de ressources, faute d'intérêt réel de la part d'un Roi « continental », elle déclina ensuite, et la première place revint aux initiatives, à l'armement et aux exploits privés. Louis et ses bons commis du secrétariat d'Etat et la Marine surent cependant utiliser et favoriser la flotte des négociants et des armateurs des grands ports, des capitalistes qui les soutenaient, et des hardis capitaines qui leur donnaient gloire et profits.

Illustres entre tous, les grands commis qui aidèrent le Roi à constituer cette armée qui, par ses effectifs et sa puissance, égala le plus souvent la somme des autres armées d'Europe : Le Tellier et Turenne d'abord ; Louvois et Vauban, ensuite. Nombre de moins fameux, comme Chamlay, Martinet, Fourilles et Clerville devraient figurer à un palmarès particulièrement fourni, si c'était le rôle de l'historien de dresser des palmarès, surtout militaires. Les effectifs ont été accrus, au moins quadruplés ; la discipline des soldats, des officiers et des généraux a été améliorée ; une administration civile a heureusement été superposée, non sans peine, à l'administration militaire, querelleuse, imprévoyante, souvent incapable et malhonnête ; des grades nouveaux, des corps nouveaux (artillerie, génie), des armes nouvelles (fusils à pierre, baïonnette à douille), une poliorcétique nouvelle (Vauban) ont amélioré l'efficacité militaire. Surtout, une véritable Intendance a enfin été créée, avec ses arsenaux, ses magasins et ses étapes réglées. L'uniforme s'est peu à peu généralisé, ce qui fit travailler des milliers d'artisans. Les premières casernes ont essayé de mettre fin à la redoutable coutume du « logement » (des gens de guerre chez les

civils). L'Hôtel des Invalides a été construit, avec magnificence. Une véritable armée royale, de plus en plus nombreuse, diversifiée, moderne, disciplinée, tel fut l'instrument, presque égalé en son temps, que des commis de grande valeur donnèrent à leur maître.

Vraisemblablement, les peuples du royaume n'en éprouvèrent pas toujours une fierté éclatante. L'armée coûtait très cher ; elle « logeait », elle pillait encore, même dans le royaume ; elle prétendait encore s'emparer (comme la marine, par la « presse » des ports) de trop de jeunes gens, qui préféraient leur foyer et leur village ; les excès du racolage, la milice plus encore, contribuèrent à l'extrême impopularité du monarque vieillissant.

Pour faire plaisir à Colbert son complice, le jeune Roi essaya quelque temps de s'occuper de finances, et de tenir un petit carnet personnel de recettes et de dépenses ; il demeurait, au fond, persuadé que de telles occupations étaient indignes de sa majesté. L'on a suffisamment expliqué, au cours de cet essai, comment l'effort de Colbert fut compromis par la première coalition (1673) et ruiné par les deux suivantes. Il éclate aux yeux que ce ne furent ni les constructions, ni la vie de Cour, ni les « grâces » et les « comptants » qui démolirent les finances du royaume, redressées par un bon comptable : la longueur des guerres et leur extension croissante dans l'espace en sont les seules responsables.

Les commis aux Finances, qui brillèrent tantôt par l'honnêteté, tantôt par la virtuosité, firent ce qu'ils purent pour nourrir la guerre toujours renaissante. Ils acceptèrent ou inventèrent des procédés qui, avec plus de courage et de volonté, auraient pu constituer des réformes heureuses et radicales : la capitation, le dixième, la Caisse des Emprunts et même les billets de monnaie. Dans l'ensemble, ils ne purent que tirer le maximum d'un système financier, administratif et social figé, qui refusait absolument la moindre réforme. Les plus riches continuèrent à ne payer que des sommes ridicules, ou rien du tout. L'État ne sut pas maintenir son crédit, ni se créer une grande banque — alors que l'Angleterre réussissait l'opération, malgré ses difficultés. Accumulation de vieilles structures, de vieilles coutumes, de vieilles croyances, d'autant plus respectées qu'elles étaient plus anciennes, l'Ancien Régime n'a pas su, sous Louis XIV, renouveler ou même réformer son système financier : c'eût été en effet renoncer à sa nature même, démolir la vétuste bâtisse vingt fois rafistolée dont la façade brillante en imposait encore, bravant témérairement la marche du temps et la « nature des choses ». La

vieille maison tint soixante-quinze ans encore... Personne ne pouvait prévoir, en 1715, l'imminence relative de son écroulement.

De ces réussites, de ces bonnes intentions, de ces échecs, insuffisances et refus, Louis XIV demeure, à travers ses commis, finalement responsable...

... Responsable, s'il est vrai qu'un homme, fût-il roi et même grand roi, ait le pouvoir d'exercer une action efficace contre les grandes forces, politiques, démographiques, économiques, mentales qui, peut-être, commandent l'évolution générale d'un royaume qui n'est pas isolé dans le vaste monde. Parmi ces forces, certaines, que le Roi sut ou ne sut pas apercevoir, s'opposèrent directement à son action ; d'autres, plus lentes et plus mal connues, presque toujours ignorées par lui, n'en exercèrent pas moins une longue et sourde pesée, que certains historiens jugent fondamentale.

LES FORCES ANTAGONISTES

Il est beau de vouloir étonner le monde par sa magnificence et ses armées ; encore faut-il que le monde consente à se laisser étonner.

Lorsque Louis, au début de son règne, se livrait à un « tour d'horizon » européen, il ne relevait que faiblesse et déclin. Une partie de ses observations était exacte : Espagne, Italie ; une autre était fautive : Provinces-Unies, si sottement sous-estimées, comme si le petit nombre, la bourgeoisie et le calvinisme pouvaient inmanquablement constituer des signes de faiblesse ; une autre enfin se trouva rapidement contredite, par l'évolution même de deux ensembles pourtant peu comparables, l'Angleterre et l'Empire.

Louis XIV trouva toujours devant lui la diplomatie, l'obstination, la bravoure, la marine et l'énorme fortune des Provinces-Unies. Nul ne croit plus, aujourd'hui, que le « Siècle d'Or » des Hollandais fut terminé en 1661. Longtemps encore, la Banque, la Bourse, la Compagnie des Indes, les flottes et les florins bataves maintiennent et renforcent leur puissance ; l'invasion de 1672 ne les affaiblit qu'un instant ; et même en 1715, quoi qu'on enseigne ou prétende, les Hollandais envoient autant, ou plus encore, de navires en Baltique, au Japon (où ils sont seuls), à Batavia, dans toute l'Asie et toutes les mers du globe ; leur monnaie, leur fortune et leurs banquiers demeurent puissants, respectés, souvent déterminants ; leur politique n'est pas encore « à la remorque » de l'anglaise ; simplement, ils ne jouissent plus d'une domination sans partage : une autre économie nationale

est montée à leur niveau, va les dépasser... Louis XIV voulut toujours ignorer les facteurs économiques ; têtus, ceux-ci se vengèrent. Par surcroît, l'agression de 1672 produisit ce miracle de souder le patriotisme néerlandais, de provoquer une révolution nationale, de porter Guillaume d'Orange à la tête de la République. Or, le dernier quart du XVII^e siècle est autant le siècle de Guillaume que le siècle de Louis. Obstiné, habile, riche de toute la République, Guillaume, malgré sa malchance militaire, fut l'ennemi persévérant, l'âme et le financier de toutes les coalitions. A peine était-il mort qu'un grand Néerlandais, Heinsius qui le valait et qui déjà l'aidait sur le continent, lui succéda.

Par une maladresse suprême, le roi de France, qui avait fait de Guillaume le maître des Provinces-Unies, contribua à le faire roi d'Angleterre. Longtemps, Louis XIV pensa tenir l'Angleterre à sa merci, parce qu'il se croyait sûr de Charles II, vénaal, et de Jacques II, papiste ; parce qu'il pensait aussi qu'une révolution et qu'un Cromwell n'avaient pu qu'affaiblir ce royaume insulaire. C'était compter sans les traditions constitutionnelles anglaises, sans la religion profondément anticatholique de presque tous les Anglais, sans la flotte, sans les marchands de Londres, sans la livre sterling. De 1685 à 1712, la politique anglaise de Louis XIV constitue une er-

reur presque permanente, et presque une suite de provocations. Pendant ce temps montait la puissance du Parlement, de la marchandise, de la marine, de la banque britanniques et étaient plantés, au-delà des mers, les solides fondements d'un robuste Empire, appelé à avaler le naissant Empire français, et qui le grignotait déjà. Plus que par la

« prépondérance française », le dernier quart du XVII^e siècle est marqué par l'ascension britannique, que ratifient avec éclat les traités de 1713.

Du côté même de cet impuissant Empire, abaissé par les traités de Westphalie, et pour lequel Louis n'avait que mépris, un monarque d'abord trop jeune, hésitant et timide réussit peu à peu un imprévisible rétablissement. Bien conseillé, il apparut comme le chef d'une croisade contre les Turcs ; soutenu par le Pape, par la majorité des princes allemands, par les rois plus catholiques que politiques comme Sobieski, il réussit, pour la première fois depuis trois siècles, à arrêter l'assaut des infidèles, puis à les repousser jusque dans leur repaire balkanique : libérant Vienne, la Hongrie, la Transylvanie, il agrandissait ses Etats beaucoup plus que Louis XIV n'agrandissait les siens, et soulageait définitivement l'Europe de la pression ottomane. Par là, il devint, en son pays, le grand Empereur qui réussit là où tout autre avait échoué ; artistes et écrivains chantèrent sa gloire de toutes les manières ; pour tout bon Allemand, cette fin de siècle n'est plus le temps de Louis le Dévastateur, mais de Léopold le Victorieux. De son côté, Louis XIV découragea la clientèle germanique qu'il possédait en 1661, la dégoûta par ses dévastations et ses mesures antiprotestantes, ne sut plus la séduire par ses finances assez déclinantes, impuissantes contre les florins et les sterlings, qui surent nouer outre-Rhin de nouvelles fidélités. Il est possible qu'on considère comme une honte l'absence de tout contingent français à la grande victoire catholique du Kahlenberg (1683) ; ce fut sûrement une faute, ce qui est plus grave. Or, tout un parti impérial savait expliquer, par de violents libelles, les erreurs du roi de France et les excès particulièrement sanglants de sa soldatesque. Louis XIV contribua ainsi à la naissance du patriotisme allemand. Quand mourut Léopold (1705), il ne fut même pas délivré : la haine tenace de ses successeurs lui était acquise ; par une ironie supplémentaire, le prince Eugène, — qui n'avait d'abord demandé qu'à servir la France ! — survécut à Léopold, comme Heinsius et Marlborough à Guillaume.

Avancera-t-on que, par une sorte de compensation, la langue, les lettres et les arts français conquéraient pacifiquement l'Europe coalisée ? Sans doute, chaque monarque et chaque petit prince veut ou voudra bientôt avoir son Versailles et sa Maintenon, et s'y essaie avec plus ou moins de bonheur. Ne nous hâtons pourtant pas, nationalistes incorrigibles, de crier au triomphe de l'esprit français... Ce serait d'abord oublier le caractère propre de l'art baroque, notamment de l'autrichien et de

l'espagnol ; et puis Locke et Leibnitz, pour ne citer qu'eux, furent-ils des esprits négligeables ? et la prodigieuse avance des sciences fut-elle une affaire strictement française ? et enfin si certains cercles étrangers adoptaient, par goût ou par snobisme, l'air et les manières de France, combien de Français éminents, depuis Descartes, allaient respirer ailleurs, en Hollande et surtout en Angleterre, l'air de la liberté ?

Les forces antagonistes, Louis en trouva aussi à l'intérieur de son royaume ; on sait comment il mata les plus évidentes, les plus coriaces ; on sait aussi que d'autres apparurent, ou réapparurent à la fin du règne, que certaines attendirent, pour éclater au grand jour, la mort du despote ; l'on connaît enfin celles qui ne se laissèrent pas abattre : le petit troupeau fervent et décidé des chrétiens non romains, les groupes intelligents, orgueilleux et tenaces des jansénistes, finalement unis aux gallicans... Inutile d'insister encore.

Pourtant, si. Pour essayer de faire sentir cette ancienne, traditionnelle et rusée inertie de l'ensemble de « nations », de « pays », de seigneuries, de fiefs, de paroisses dont la juxtaposition formait le royaume de France. Chaque groupe avait l'habitude de vivre sur soi, avec ses coutumes, ses privilèges, son langage, replié dans ses guérets, auprès de ses clochers. Le Roi sacré à Reims, le Roi quasi-prêtre était vénéré, presque adoré ; de loin, s'entend. Qu'un de ses envoyés paraisse au village avec une escorte d'hommes en noir ou en armes, voire un simple grimoire, et c'était l'hostilité, au moins la méfiance de principe : quelle « nouveauté » allait-il apporter ? quel accrocs aux coutumes ? quelle levée de deniers, de chevaux ou d'hommes ? On ne dira jamais assez cette vie cloisonnée, ce patriotisme local, cette horreur sacrée de la nouveauté, ces craintes et ces paniques, qui sont comme la texture même du royaume de France sous l'Ancien Régime. Allez donc faire entendre la voix du Roi au fond des campagnes quand le curé, seul agent de diffusion, sabote, bâcle ou oublie ce rôle, qui fort évidemment n'est pas le sien ; quand les tribunaux sont lointains, chers, peu sûrs et peu respectés, la maréchaussée absente, l'intendant inconnu et le subdélégué sans pouvoir ? Il faut suivre le malheureux Colbert essayant d'imposer ses manufactures, ses règlements tâtilons, ses compagnies : personne n'en veut, car chacun a ses traditions, ses habitudes, ses intérêts, le sens très vif de sa liberté ; il faut voir chaque administrateur, clerc ou laïc, tenter d'appliquer à sa province les instructions contradictoires sur les « prétendus réformés » ; il faut compter dans les

registres des Eaux et Forêts, dans les papiers des Gabelles, l'incroyable nombre et la variété des contraventions, dès que les agents de répression, bien armés, osent se mettre en campagne ; il faut souligner encore la plaie de la désertion dans l'armée régulière, surtout dans la milice (50 % ?), au moment où des paroisses et des provinces entières approuvent, protègent et nourrissent les déserteurs...

Si, l'œil fasciné par les ors versaillais, l'on oublie le foisonnement incessant de toutes ces manifestations profondes, on n'a rien compris à la France de Louis XIV, à l'impossible tâche que le monarque et ses commis osèrent entreprendre, à l'inertie énorme qui la rendait si difficile et encore n'examinait-on pas l'inertie du Clergé et de la Noblesse, qui refusent d'aider le royaume à aller de l'avant, si ce n'est par des oraisons, des coups de rapière et quelques aumônes ladrement consenties, alors que leur richesse, leur puissance et leur esprit eussent dû être mobilisés pour servir de si grands desseins... Mais leur demandait-on tellement ? Ils demeureraient le premier et le second ordre qui devaient seulement le service de la prière et de l'épée. Et cela aussi était inertie, refus de changement, refus d'efficacité dans un régime dont nul ne songeait qu'il pût un jour cesser d'être.

LES FORCES OUBLIÉES

L'inertie de ce grand corps traditionnel de la monarchie d'Ancien Régime, l'opposition croissante des grands Etats d'Europe, forces diffuses ou précises, imprévues ou mal prévues, plus ou moins consciemment ressenties par Louis XIV, toutes se sont, en fin de compte, opposées à ses desseins, avec une incontestable vigueur. Plus mystérieuses, plus puissantes peut-être, mais totalement absentes dans les prévisions de l'Etat et même dans la pensée des gouvernants, d'autres forces ne se sont-elles pas manifestées ? N'ont-elles pas régi la vie même du royaume ? et ré-

duit à une agitation mesquine l'action d'un petit monarque dans un petit Etat, insectes dans l'Univers ?

Depuis quelques lustres, les jeunes historiens d'une certaine école, négligeant volontairement la poussière des individus et des événements, prétendent déceler, mesurer, expliquer et mettre en avant les grands rythmes qui scandent le monde ; des rythmes surtout économiques... Audace imprudente peut-être, bien que fructueuse ; laissons-nous, un moment, porter par elle.

Par-delà l'agitation des insectes humains, le rythme d'extraction, d'acheminement et de circulation du « fabuleux métal » peut avoir commandé, en France et dans une partie du monde, la vie économique, sociale et politique. La découverte des « Indes », les mines du Pérou et du Mexique, en déversant sur l'Europe une quantité toujours croissante de métaux précieux, expliqueraient largement la prospérité, les éclats et les excès du riche XVI^e siècle ; et, plus tard, l'or du Brésil, la prospérité ascendante du XVIII^e siècle, comme l'or de Californie, la « belle époque » de Badinguet. Or, à partir de 1600, moins d'argent arrive d'Amérique en Espagne ; de moins en moins : en 1650, les quantités débarquées représentent le cinquième de celles de 1600 ; une probable réanimation des mines d'Europe centrale ne suffit pas à compenser ce déficit. L'or d'abord, l'argent ensuite se font rares et se thésaurisent ; suédois ou japonais (donc néerlandais), le cuivre tend à les remplacer, piteux ersatz. Le temps de Louis XIV s'inscrit tout entier sous le signe de la « famine monétaire » (l'expression est de Marc Bloch) ; le Roi a du mal à payer Dunkerque aux Anglais ; ministres et particuliers se plaignent de la « pénurie des espèces », des « amas secrets » qui s'en font, et tous paient leurs dettes en rentes, donc en traites sur l'avenir. Nous avons montré, avec quelque insistance, comment cette situation pouvait expliquer certains aspects de l'œuvre de Colbert, et leur échec, certaines difficultés gouvernementales permanentes, un certain style d'opposition aussi. Mais la monnaie n'est pas seule en question.

Depuis longtemps, historiens et économistes ont constaté que le XVII^e siècle dans son ensemble, plus précisément la période 1650-1690, voire 1650-1730, fut marqué par une baisse plus ou moins prononcée des grands prix alimentaires et de beaucoup d'autres prix — par-delà les « accidents » annuels. Les revenus de la terre, les offices, le loyer de l'argent peut-être paraissent affectés de la même contraction. Vers les années 1930, François Simiand, puis Ernest Labrousse ont coordonné et interprété ces observations,

et soutenu qu'entre les grandes phases d'expansion économique qui exaltèrent les XVI^e et XVIII^e siècles, le XVII^e, et singulièrement l'époque Louis XIV, fut marqué des stigmates de la dépression, de la récession, du recul économique, au mieux de la stagnation. D'autres historiens vinrent ensuite, qui généralement renchérirent, parfois exagérément et sans nuance. A partir de ces thèmes, et fortifiés par une extraordinaire analyse statistique des relations Espagne-Amérique, Huguette et Pierre Chaunu ont affecté d'un immense signe négatif l'ensemble du XVII^e siècle maritime, dès

Au-delà de ces disputes d'érudits, quelle fut, au juste, la portée de ces grands rythmes de la conjoncture économique, rythmes rarement perçus en leur temps, sinon par quelques esprits supérieurs, et confusément ? Exprimant-ils, pour parler comme Chaunu, les « respirations profondes de l'Histoire » ?

Demeure, très forte, l'impression que le règne de Louis se coula dans une période de difficultés économiques, traversée à la fois par des crises extrêmement brutales et des phases de stagnation et de marasme profond. Il est difficile de gouverner dans un tel climat, surtout lorsqu'on l'ignore, comme ce fut le cas du Roi et de presque tous ses conseillers. Mais ce qu'ils ont tenté, et parfois réussi malgré de tels obstacles, n'en demeure que plus digne d'intérêt, sinon d'admiration.

Discutées et mal expliquées encore, de grandes forces économiques, puissantes et ignorées, ont donc pu dominer la France de Louis XIV. Sociaux, démographiques, mentaux, d'autres facteurs jouèrent aussi, incompris ou à demi-compris par les gouvernants ; dans quel sens et dans quelles limites purent-ils intervenir ?

Contre les progrès irrésistibles de l'esprit critique (en un siècle qui ne disposait pas de moyens massifs d'information) et de la science, l'Etat de Louis et ses champions scholastiques ont mené de pâles luttes d'arrière-garde. On n'arrête pas Descartes, ni Harvey, ni Newton, ni Bayle. On n'arrête pas non plus cette sorte de balancement qui fait succéder aux moments d'apogée du catholicisme romain ses moments de déclin. Si le XVII^e siècle fut le « siècle des saints » (et certes l'Eglise avait un urgent besoin de tels champions), ses dernières décennies, nous le savons, annoncent le siècle des « lumières » et du « roi Voltaire ». Bossuet est mort en vaincu, comme Louis XIV, ses confesseurs et ses dragons. On ne va pas contre la nature des choses.

Comment évolua, de sa lourde et lente allure, ce grand corps de la société française, sur laquelle nous ne savons presque rien — quelques lueurs, çà et là ? Louis XIV paraît avoir pensé que les structures sociales étaient bonnes, à condition qu'il les domine, et il s'y employa rudement. Cette action de surface étant admise, il semble bien que l'Ancien Régime social se figea plus qu'il n'évolua. La noblesse, qui désirait se garder pure et prédominante, essaya peut-être de se fermer, mais continua à vivre follement, à recueillir des bourgeois enrichis, à rechercher leurs écus et leurs filles. De grands hommes d'affaires, banquiers, traitants, fermiers, grands armateurs, négociants de Paris, de Lyon et des ports semblent dominer de très haut, par leur fortune souvent

les années 1600, — tout en reconnaissant que d'autres secteurs géographiques, septentrionaux et continentaux, ont conservé plus longtemps leur rythme propre de croissance, observation confirmée par d'autres. Les mêmes auteurs, toujours soutenus par une documentation impressionnante, annoncent désormais un « retournement de la conjoncture » maritime aux approches de 1700 ; cette conjoncture maritime d'expansion nouvelle s'étendrait lentement des grands ports vers l'intérieur continental ; observation qui a été également exprimée, pour la Provence, le Dauphiné, le Beauvaisis...

Mais voici, en revanche, que René Baehrel conteste avec violence, — pour la seule Basse-Provence rurale, il est vrai —, le signe négatif dont semblait marqué le « triste XVII^e siècle » : il voit s'y poursuivre la « croissance économique », mais convient cependant que le rythme de cette « croissance » s'est singulièrement ralenti entre 1655 et 1690 ; mais la Basse-Provence rurale ne représente ni le royaume de France ni l'Ouest européen ; elle est un coin de Méditerranée, et celui qui l'étudia aime contredire...

rapide, par leur crédit, voire par leur mécénat, la société de la fin du règne ; mais la fin du règne précédent, celui de Mazarin, avec le triomphe de Fouquet et de la banque italienne ou allemande, présentait-il des caractères bien différents ?

Et cependant, dans les villes manufacturières, les petits patrons indépendants semblent disparaître, les distances se marquer, les rapports se resserrer entre chefs d'entreprises et ouvriers à la tâche... Concentration ? Prolétarianisation ? Mais quoi ! nous ne connaissons encore que Beauvais et Amiens... Au fond des campagnes, autour de Paris et vers le Nord surtout, mais aussi en Languedoc, on a cru déceler les éléments d'un processus du même type : diminution en nombre et en puissance des petits paysans indépendants, fourmillement de pauvres journaliers, montée brutale de puissants fermiers-receveurs, sorte de « bourgeoisie » rurale étroitement liée aux grands propriétaires et aux grands seigneurs, nobles ou non, laïcs ou non ; dans les mêmes régions, il a été possible d'apercevoir les signes précoces (1660-1670) d'une sorte de réaction seigneuriale (ou « féodale »), marquée par des réfections de terriers, une levée plus attentive des dîmes et champarts, des recherches de droits anciens, de nouveaux empiètements sur les « communaux »... Mais quoi ! René Baehrel affirme, et prouve peut-être, que rien n'a changé en Basse-Provence, et tant de provinces du Sud-Ouest, du Centre, de l'Ouest restent à prospecter ! Il est seulement certain que l'action royale et administrative, lorsqu'on l'aperçoit, vise à conserver, à maintenir les droits des plus puissants de cette aristocratie mêlée, surtout domaniale, qui avait toujours raison dans ses tribunaux, quand par hasard ses vassaux et ses censitaires osaient plaider contre elle.

Malgré un effort insignifiant et passager de Colbert, l'Etat de Louis XIV n'eut pas, ne songea guère à avoir une politique démographique. On pensait communément que la fécondité française « rachetait » rapidement les pertes des « mortalités » et des « pestes », et l'on était persuadé que la population du royaume, la plus forte d'Europe, était à l'abri de toute diminution. Le plus souvent, on ne pensait rien du tout, ou on pensait à autre chose, et la nature allait son train. Sauf Vauban et quelques esprits oubliés, on ne s'intéressa alors « aux peuples » qu'en fonction de leur rendement fiscal. La principale victoire démographique du régime, le recul de la peste, est surtout à mettre à l'actif des échouages. Elle n'a pas empêché les couches profondes et ignorées de la population d'éprouver, de l'avènement à la fin du règne, les misères séparées ou accumulées des

« chertés » et des épidémies. Sauf dans la très mince classe dominante, les caractéristiques démographiques du royaume ont peu changé ; ou bien ses changements n'ont pas encore été décelés. Composée de classes d'âges aux effectifs inégaux, la population du royaume (ramenée à des frontières fixes) a peut-être crû, par moments, en Provence, en Bretagne ou ailleurs ; elle

a sûrement baissé le plus souvent ; stagné peut-être parfois. En son sein, les périodes de misère et d'aisance, de baptêmes multipliés et de sépultures précipitées continuent d'alterner, comme aux temps bibliques, ou peu s'en faut. Aucun signe apparent de renouveau, et à peu près personne pour y songer.

La Cour, le royaume, l'assemblée de princes que constituait, pour Louis, ce cap du vieux continent, telles étaient les limites habituelles de l'horizon du monarque. Au-delà, beaucoup plus loin, la Moscovie, l'Asie, les Amériques, tout l'Univers continuait pourtant d'exister, et d'évoluer. Un nouveau César s'était levé en Russie, mais ses singularités amusaient seulement la Ville et la Cour. Quelques missionnaires et commerçants seulement s'occupaient de la Chine, ce bout du monde, et en soupçonnaient l'incomparable civilisation ; seuls, les Hollandais accédaient, mais avec quels avantages, à un îlot du Japon hostile et clos. Un grand combat s'annonçait dans l'Inde. Louis ne prêtait guère attention à ces empires païens. L'Afrique fournissait des « pièces de nègre » et quelques autres marchandises : deux ou trois comptoirs mal défendus y tenaient lieu de politique. Tandis qu'ils investissaient économiquement l'Amérique ibérique, les Anglais affluaient plus au Nord, commençaient à gagner un combat décisif, qui n'intéressait pas le Grand Roi, à peu près indifférent au Canada et à la Louisiane. Elevé par Mazarin dans les intrigues de Cours, les querelles dynastiques et successorales, les procès de bornage, Louis s'éleva rarement au-dessus de ses terres, n'eut presque jamais la vision de l'Univers. Vingt religieuses à Port-Royal-des-Champs, quelques bâtiments à Marly, deux ou trois places fortes lui paraissaient de plus dignes objets de gloire.

On ne peut douter que Louis XIV, comme presque tous les hommes qui se formèrent entre 1640 et 1660, ne sut pas

dépasser les limites de son éducation, ni surtout embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de la planète sur laquelle il vivait, pour ne point parler des « espaces infinis ». Profondément roi, et roi très appliqué, il avait un sens de la grandeur qui était celui de sa génération : grandeur militaire, grandeur dynastique, grandeur territoriale, grandeur politique dans l'unité de la foi, l'illusion de l'obéissance et la magnificence du décor. Il a laissé, de la monarchie, une image admirable, mais déjà ridée, sinon périmée, au moment où il mourut. Comme beaucoup d'autres rois, et comme presque tous les hommes, il avait vieilli en se raidissant, en se sclérosant.

Homme de goût par inclination, politique par nature, par formation et par volonté, il a toujours méprisé ces contingences matérielles qui s'appellent économie et finance ; ces objets roturiers devaient simplement suivre ses grands desseins ; jamais il ne soupçonna qu'ils pussent, un jour, ébranler le trône de son second successeur. Pour lui, remous sociaux et aspirations spirituelles se ramenaient à des « émotions » et à des « cabales », bonnes à réprimer par la force.

Tôt isolé dans Versailles par son orgueil, une intrigante, quelques prêtres et quelques courtisans, il ignora et voulut ignorer que son temps devenait celui de la raison, de la science et de la liberté. D'un bout à l'autre, il refusa de comprendre la puissance hollandaise, la nature de l'Angleterre, la naissance d'un embryon de nation allemande. Il soutint mal Colbert dans sa courageuse politique maritime et coloniale, qu'il ne poursuivit pas sérieusement. Une place forte de Flandre ou de Palatinat le passionna toujours plus que l'Inde, le Canada et la Louisiane réunis.

Ses commis et lui-même ont cependant laissé une France territorialement plus grande, militairement mieux défendue, administrativement clarifiée et en partie pacifiée. S'il l'a négligée et bien souvent combattue, il a su, un moment, rassembler et soutenir ce qui devait faire, longtemps, la véritable grandeur et la noblesse de la France : sa langue et sa culture, appelées à dominer en partie de siècle des lumières.

Enterré, comme beaucoup de rois de France, dans l'hostilité générale et la haine particulière des Parisiens, sa dépouille était déjà un symbole. Louis devenait cette solennelle momie appelée à la déification future par la nostalgie des uns, à la dérision suprême par la passion antagoniste des autres... Ce cadavre que nous voulions seulement essayer de comprendre en son temps, sans parvenir à l'adorer.

PIERRE GOUBERT.

note de Lecture

L'UN ET L'AUTRE SEXE

par **Margaret MEAD**

Précaire, l'équilibre du couple l'a toujours été. Mais si l'on en juge par le nombre d'ouvrages scientifiques qui, aujourd'hui, nous livrent ce couple dans toute l'étendue de son malheur, il faut bien croire que l'équilibre n'a jamais été aussi menacé !

De fait, après une ère dédiée au culte de la virilité, voici que ces femmes relèvent la tête et partent à la conquête de leur indépendance. Les résultats ne se sont pas fait attendre : les hommes se féminisent ; bref, les rôles sociaux et moraux des deux sexes se brouillent, faisant ainsi courir aux rapports entre les hommes et les femmes, et surtout à notre civilisation, un risque grave.

Jusqu'à présent, les hommes de science qui se sont penchés sur le problème, n'ont pas pu y apporter une solution satisfaisante. L'ethnologie le pourrait-elle ? C'est en tout cas d'un des objectifs que s'est fixé Margaret Mead, la célèbre ethnographe américaine. Margaret Mead a passé une grande partie de sa vie à étudier les coutumes des Océaniens, avec la sensibilité et l'intelligence que l'on accorde à des compatriotes ; et le reste de son temps à étudier les mœurs de ses compatriotes avec le sang-froid et l'objectivité que l'on peut avoir pour un peuple étranger. Ses travaux ont abouti à un livre passionnant, « Male and Female », qui vient d'être traduit sous le titre « L'un et l'autre sexe » (1).

Dès le début de l'ouvrage, la question est posée : « qu'est-ce qu'être un homme et qu'est-ce qu'être une femme ? ». La première partie nous décrit les rôles respectifs des hommes et des femmes dans sept peuplades de Nouvelle-Guinée : les Samoan, les Manus, les Arapesh, les Mundugumor, les Tachambuli, les Iatmul et les Balinais. Dans la seconde partie, l'auteur analyse et critique l'évolution de la société américaine vers une assimilation du rôle des deux sexes. Et son but, ce n'est peut-être pas tant de nous proposer les sociétés primitives comme un modèle, mais plutôt comme une sorte de bain de Jouvence ; une meilleure connaissance de ces sociétés pourrait, selon Margaret Mead

nous aider à mieux comprendre nos erreurs, en nous faisant prendre conscience « du rôle primordial que joue, depuis l'origine de l'humanité, la différenciation des sexes dans la vie et le travail. »

De ses longs séjours en Nouvelle-Guinée et aux îles Samoa, de l'observation quasi ethnologique des mœurs yankees, Margaret Mead a, en effet, rapporté une méfiance raisonnée envers un certain nombre d'idées reçues. Une des idées reçues les plus courantes, c'est par exemple que certains traits de caractère s'attachent aux sexes, qu'il y a un tempérament masculin et un tempérament féminin, que les mâles sont en général actifs, combattifs, rationnels, forts, énergiques, et les êtres du « sexe faible », passifs, doux, sentimentaux, pacifiques et affectueux. Or, si l'on étudie le comportement des « sauvages », il n'en est rien. Les Arapesh, par exemple, sont persuadés que la tête des femmes est plus forte que celle des hommes. Dans une certaine tribu des Philippines, il est admis qu'aucun homme ne peut garder un secret. Pour les Maoris, seuls les hommes sont censés aimer jouer avec les enfants. Les Todas considèrent que les travaux ménagers sont trop importants pour être confiés à une femme. Bref, après ce tour d'horizon du monde et des êtres, Margaret Mead conclut dans des termes très voisins de ceux qu'utilise Simone de Beauvoir dans le « Deuxième Sexe » : les aptitudes et les traits de caractère dits masculins ou féminins ne dépendent pas plus du sexe que n'en dépendent les vêtements ou la coiffure.

Mais alors, par quoi sont-ils déterminés ? par le conditionnement social. Margaret Mead appartient à cette école culturaliste américaine, dont les travaux mettent l'accent sur l'influence de la société, du milieu, de l'éducation et de la culture, au détriment de la croyance à des types humains constants. Ainsi retrouve-t-on, dans toutes les sociétés primitives, une « dichotomie sexuelle » bien marquée, qui préserve l'ordre social ; et, dans la mesure où nos sociétés évoluées ignorent de plus en plus cette dichotomie, c'est notre culture qui est menacée.

Il faut bien dire, pourtant, que ce système d'explication culturaliste nous laisse très insatisfaits. Après tout, faut-il prendre des exemples si lointains pour nous engager à mettre un terme à la rivalité des sexes, et à « aménager notre vie dans un monde bisexué où chacun puisse tirer le maximum de profit de la présence de l'autre ? ». Le simple bon sens nous avait déjà soufflé, avant Margaret Mead, que, pour être pleinement équilibrés, l'homme et la femme, doivent accepter le rôle que la société leur assigne. D'autant que, si le viril et le féminin restent des catégories bien tranchées dans les sociétés primitives, l'acceptation du rôle propre à chaque sexe semble passer, dans ces sociétés comme dans les nôtres, par bien des difficultés. Autre question : si la culture définit l'homme, qu'est-ce qui produit la culture ? Pourquoi deux peuples semblent-ils avoir la même économie primitive, le même climat, la même nourriture, les mêmes conditions de vie, tout en étant aussi foncièrement différents que le sont les Arapesh et les Mundugumor ? Chez les premiers, il n'y a pas deux sexes fondamentalement différents, mais une alliance heureuse, une chaude communauté, où l'on se partage les tâches, mais qui vous laisse désarmé face au danger ou à l'ennemi. Chez les seconds, au contraire, hommes et

femmes ont une égale aversion pour la procréation ; pour les femmes en particulier, l'amour est conçu comme une lutte, comme « le premier round d'un match de boxe ». Si l'on suit jusqu'au bout la pensée de Margaret Mead, on en conclut que ce qui préside aux destins d'une société, c'est une sorte de choix libre et volontaires des valeurs. Mais cela n'est certainement pas aussi simple ; nous retombons là, d'ailleurs, sur les vieux problèmes naïfs de la métaphysique première : est-ce l'œuf qui donne naissance à la poule, ou la poule à l'œuf ?

Bref, on trouvera dans cet ouvrage une description passionnante de la vie des peuplades primitives, depuis celle d'une tribu cruelle et féroce comme les cannibales Mundugumor, jusqu'à celle quasi-idyllique des Arapesh, dont le tableau n'est pas sans rappeler l'époque où Bougainville et Cook croyaient découvrir aux antipodes le Paradis des Bons Sauvages. Toutefois, malgré toute la science dont il témoigne, il ne nous persuade guère que la sagesse puisse nous venir de la Nouvelle-Guinée...

(1) Editions Gonthier.

Cécile DELANGHE.

La culture est-elle contre-révolutionnaire ?

par Etienne BORNE

SANS doute est-ce par antiphrase et ironie inconsciente de soi que cette jeunesse, si disciplinée qu'un ordre de ses maîtres suffit à la mettre sincèrement en colère et qui remplit du tumulte de ses exploits les villes chinoises, crie à tous les échos qu'elle mène une révolution culturelle, afin de faire entrer plus vite dans les mœurs la conception maoïste de l'homme et de la société. Car à regarder objectivement ce qui se passe là-bas, il s'agit plutôt de pousser une révolution déjà établie jusqu'à ses dernières conséquences non pas culturelles, mais exactement anti-culturelles. Extrémisme, qui comme le montre l'expérience de ce siècle, n'est ni tellement nouveau ni spécifiquement chinois : tous les régimes totalitaires se caractérisent non seulement par cette mobilisation spontanée de la jeunesse dans la chasse aux opposants — et c'est un chef-d'œuvre de dirigisme et un triomphe de la rationalité politique que de mettre au service de l'Etat, et donc de l'ordre, les puissances de subversion et d'anarchie toujours latentes dans la jeunesse — mais aussi, autre trait encore plus révélateur, par une mise en question de la culture considérée, non sans d'excellentes raisons, comme contre-révolutionnaire.

PASSE encore de s'attaquer à tout ce qui vient de l'Occident, le vent d'Ouest ne pouvant véhiculer que des miasmes délétères, qu'ils soient affreusement capitalistes ou perfidement révisionnistes : on pourrait en effet prétendre que pour sauver l'originalité d'une culture chinoise, menacée d'abâtardissement par l'investissement, la pression, la séduction des cultures étrangères, il importe d'édifier contre elles une muraille de Chine idéologique et de renvoyer de l'autre côté, du mauvais côté, tout ce qui vient de cette extériorité malfaisante. Encore qu'une grande culture surgisse toujours au carrefour de plusieurs cultures et qu'elle manifeste son authenticité par son ouverture au dehors et par la manière dont elle est capable d'accueillir et d'assimiler à sa propre substance les influences extérieures.

MAIS ces jeunes activistes qui acceptent avec tant d'allégresse de se constituer en police du pouvoir, s'en prennent avec une fureur pareillement destructrice aux traditions et aux valeurs de cette Chine qui est la plus vieille civilisation du monde, maintint son âme intacte de millénaire en millénaire, sut à force de patience conquérir les plus impérialistes de ses conquérants, comme l'a montré l'échec à long terme des entreprises mongoles. Chine moquée et maltraitée par les Occidentaux pendant l'ère coloniale, et on pouvait croire que les zéloteurs de la Chine nouvelle auraient à cœur d'assumer, pour la venger de ces outrages, la Chine de leurs aïeux. Telle aurait dû être au moins la logique d'un nationalisme culturel dont la formule serait : tout ce qui est ou a été chinois est nôtre. Or les gardes rouges, pour les appeler par le nom qu'ils veulent faire passer à la postérité, poussent

la haine de leur propre histoire jusqu'à mutiler et bafouer les statues de Bouddha et à saccager le musée de Pékin. Comme si le renouvellement et le progrès d'une culture ne demandaient pas une recollection et une reprise créatrice de tout un héritage, d'autant mieux dépassé qu'il aura été assumé. Imitation littéraire et répudiation radicale du passé, deux formes de l'anti-culture.

L'INTEGRISTE de la révolution rétorquera qu'il y a des cultures usées, sans avenir historique, désormais aliénantes, qui n'en finissent pas d'agoniser et qu'il faut bien aider un peu à mourir ; que par exemple, les jeunes chrétiens, convaincus ou exaltés comme on voudra, de la génération qu'on dit constantinienne, au moment où la vieille civilisation gréco-romaine, qui cédait à la chrétienté naissante, traitaient les survivances du paganisme dans les mœurs ou les monuments publics avec une rigueur de garde-rouge, se faisant traiter de barbares par les raffinés et les nostalgiques ; et que la statue du dieu qui fut aussi une œuvre d'art ne l'empêchait pas d'être d'abord une idole à abattre ; car il faut bien le prix de la création d'un monde nouveau ; et ce qu'on appelle la culture pourrait bien être un ensemble de politesses ou de conventions académiques et mandarines, colorant d'un fantôme de noblesse poétique ou religieuse la résignation au train du monde, toutes choses fatiguées qu'il faut bien balayer pour que triomphe, par le moyen d'une barbarie momentanée et apparente, le génie révolutionnaire de l'homme. L'objection n'est pas convaincante. Les grandes révolutions politiques et religieuses ne se sont enracinées dans l'histoire et ne sont devenues des civilisations qu'après avoir liquidé leur fanatisme initial et repris à leur charge et à leur compte le meilleur des cultures que d'abord elles congédiaient. Ainsi la révolution chrétienne pour la culture gréco-latine, que, non sans problèmes ni équivoques, elle a revitalisée en lui ouvrant dans le monde une nouvelle carrière ; ainsi la révolution démocratique de 1789 pour les valeurs de la culture chrétienne d'abord traitées en ennemies et finalement réconciliées dans une même vision libérale et progressiste de l'homme et de l'histoire. Le communisme occidental commence à entrevoir quelque chose de cette loi : le marxisme ne sera un phénomène de civilisation, créateur de culture, que s'il arrive à s'intégrer les traditions et les héritages qui lui résistent et lui restent étrangers. Les communistes chinois, qui ont bien compris le sens de quelques timides et inconséquentes ouvertures dans le monde soviétique, crient au révisionnisme contre-révolutionnaire. Et ils n'ont pas tellement tort car si la culture est un ferment de révolution permanente qui menace tous les dogmatismes et relativise toutes les structures, elle est du même mouvement contre-révolutionnaire lorsque la révolution devient fanatisme idéologique et sacralisation de la politique. Aussi contre une culture dont l'autre nom est liberté, l'intégrisme marxiste du communisme chinois fait-il, non sans logique, donner la garde. La garde rouge.